

RAPPORT,
D'ACTIVITÉ

2020



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT





SOMMAIRE

1. Édito du Président

2. Rapport de la Secrétaire fédérale

3. Commissions fédérales

- a. Commission Médicale
- b. Commission Nationale Juridique et d'Éthique
- c. Commission Nationale des Juges
- d. Commission Formation et Emploi
- e. Commission Nationale des Mutations
- f. Commission Nationale de Labellisation
- g. Commission disciplinaire fédérale et commission disciplinaire fédérale d'appel
- h. Commission Nationale Environnement et Développement Durable
- i. Commission Nationale des Jeunes

4. Rapport d'activité technique

- a. Bilan du Directeur Technique National
- b. Commissions Nationales Spécialisées
- c. Commission Nationale Prospective des pratiques compétitives
- d. Commission Nationale Prospective des pratiques non compétitives
- e. Commission Nationale Prospective du haut niveau
- f. Commission DOM-TOM

5. Rapport financier

- a. Rapport de gestion du Trésorier
- b. Rapport du Commissaire aux Comptes
 1. Bilan
 2. Compte de résultat
- c. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- d. Budget prévisionnel 2021

6. Projet des résolutions

- a. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- b. Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

7. Récompenses fédérales

- a. Liste des récipiendaires : plaquette fédérale, médailles d'honneur or, argent, bronze
- b. Présentation des récipiendaires de la plaquette fédérale

« Affirmer sur le plan local ou territorial les trois axes du projet fédéral : fédérer, former et performer »

2020



ÉDITO DU PRÉSIDENT JAMES BLATEAU

Alors que la ligne d'arrivée apparaît, il convient de revenir sur quelques aspects du mandat quadriennal pour rappeler les réussites principales (1), de s'arrêter sur la dernière saison si particulière (2) et enfin d'énoncer quelques incertitudes aussitôt contrebalancées par de superbes perspectives (3).

Le mandat quadriennal s'achève

Pour la première fois en 2016, les élections ont été organisées au scrutin de liste «une équipe /un projet». Vous trouverez l'évaluation des engagements pris en début de mandat. Chacun jugera du travail réalisé par les élus et techniciens de la Fédération.

Pour autant, d'autres événements ont aussi participé à notre évolution fédérale.

Parmi d'autres, on peut citer la fusion des comités régionaux, l'installation concrète du Projet de Performance Fédéral (PPF) avec la mise en cohérence des organisations locales, territoriales et nationales, les projets de développement des disciplines non olympiques, les qualifications olympiques (GAM, GAF, TR), l'installation d'un programme conséquent de formation continue et de formation à distance, ou encore le développement de nouveaux outils informatiques.

Trois autres projets méritent un accent particulier : d'une part la réussite des Nouveaux Internationaux de France qui sont organisés chaque année, équilibrés financièrement et reçoivent un public chaleureux à l'Accor Arena de Paris. D'autre part, l'engagement sociétal de la Fédération centré sur le développement durable et la lutte contre les harcèlements notamment sexuels, et enfin la gestion du Projet Sportif Fédéral (PSF) en lieu et place de l'Etat et au bénéfice des structures gymniques.

Toutefois la saison 2019/2020 a été vraiment particulière.

D'abord si la démarche participative relative au « club de demain » a été dynamisante pour les clubs, les structures déconcentrées tout comme pour la Fédération, si la saison sportive avait été programmée avec de grandes ambitions nationales et internationales, il est vrai que la crise sanitaire liée au Covid-19 a stoppé net tous nos efforts collectifs.

La vie du club s'est arrêtée du jour au lendemain et par voie de conséquence les compétitions territoriales ou nationales ont cessé d'exister au calendrier.

Dans le même temps et pour les mêmes raisons de crise

sanitaire, la fête promise par l'organisation des championnats d'Europe de gymnastique féminine en France a été annulée et les Jeux Olympiques 2020 de Tokyo ont été repoussés à 2021.

La période de confinement aura bloqué tous déplacements et rencontres, mais aussi accéléré les réunions en visio-conférence nous faisant passer dans un autre mode de relation. De cette façon, les personnels fédéraux, tout comme les élus et techniciens n'auront jamais cessé de travailler au bénéfice de tous.

Des incertitudes contrebalancées par des perspectives enthousiasmantes

Aujourd'hui, il reste forcément des incertitudes d'abord sanitaires mais aussi économiques et sociales ou encore sportives. Evidemment les questions subsistent sur la disparition ou le retour du virus, sur l'évolution de l'économie française ou mondiale, sur l'organisation du monde ou du sport. Dans ce contexte, et sachant que les réponses sont actuellement inconnues, nous avons choisi d'être résolument offensifs en pensant aux belles perspectives qui nous attendent.

D'abord réussir la rentrée de septembre : le plan «Solidarité Gymnastique» aidera les clubs à réussir la rentrée 2020/2021.

Ensuite, en intégrant les nouvelles contraintes, nous aurons à reprendre les activités habituelles dans les clubs, à installer le projet Santé et organiser l'activité Parkour dont la FFGym a obtenu la délégation officielle du ministère des sports.

Quelques mois plus tard, nous serons centrés sur les Jeux Olympiques de Tokyo 2021, avant de se lancer dans l'extraordinaire aventure des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Ensemble, créons le mouvement.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DOMINIQUE MÉRIEUX



Introduction

Cette dernière année du mandat aura été bien singulière : une saison tronquée qui s'achève sans activité, sans compétition, une situation sans précédent.

Cette pandémie, qui a conduit le monde à se mettre en sommeil du jour au lendemain, a profondément marqué les esprits. Désarroi, émotion, stupéfaction, inquiétude, des sentiments mêlés qui ont plongé la Fédération dans un grand trouble, entre appréhension et tristesse.

Après la stupeur des premières heures, a succédé la gestion de la crise. La mobilisation a été rapide et générale pour analyser, comprendre et chercher des réponses.

Covid 19

Rassembler les acteurs de la FFGym dans une dynamique positive pour rechercher des solutions et prendre les décisions nécessaires à la poursuite de notre activité a été la priorité de ces semaines de confinement.

L'arrêt de l'activité habituelle et le démarrage de nouvelles pratiques

Préserver la santé de tous les licenciés en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires a été notre base commune de réflexion pour prendre les décisions en matière d'arrêt de l'activité, d'annulation des compétitions et de modification de la réglementation.

Cette longue période d'inactivité nous a très vite conduits à réfléchir à la manière de conserver les liens avec nos licenciés. Ensemble, élus, cadres fédéraux, membres de la Direction Technique Nationale, médecins, structures déconcentrées, pôles, clubs, ont conjugué leurs savoir-faire pour proposer des cours virtuels, des défis et des jeux pour tous les publics. Sans oublier les membres des équipes de France, les soignants issus de la FFGym qui, par leurs témoignages quotidiens ont animé le site fédéral et les réseaux sociaux. Tout au long du confinement, plus encore qu'à l'accoutumée, la solidarité aura été notre fil rouge.

Une autre qualité s'est trouvée mobilisée durant la période : la créativité. Chacun a cherché ce qu'il pourrait proposer pour maintenir ou se maintenir en forme, pour garder le moral, pour continuer à pratiquer sans gymnase. Et nous avons pu observer ça et là de belles initiatives. Bravo à tous ceux qui ont fait preuve d'une telle imagination pour mettre en place des moments d'activité à la fois ludiques et efficaces. Ces trouvailles partagées laisseront des traces positives pour l'avenir.

Le plan de soutien et de relance

Dès la première phase de déconfinement et l'assouplissement des mesures sanitaires annoncées par le Gouvernement, le Président et son Comité Directeur ont travaillé avec énergie sur un plan de soutien et de relance destiné à tous les clubs. Ce plan s'articule autour de quatre axes, apportant une aide financière et des préconisations administratives, techniques et juridiques. Il a été dévoilé le 9 juin et chacun a pu y trouver un soutien ou des réponses aux nombreuses questions que suscite la reprise dans des conditions sanitaires très contraignantes.

L'annulation des championnats d'Europe GAF

Évènement central de la saison, très attendu par tous, les championnats d'Europe GAF n'ont pu se dérouler.

Très grande déception pour toutes celles et tous ceux qui avaient œuvré sans compter pour offrir aux nations, au public, un spectacle d'exception placé sous le signe de l'audace et de l'élégance. Déception bien sûr pour toutes les gymnastes européennes qui s'étaient préparées à cette échéance qualificative pour les JO de Tokyo.



Je remercie l'ensemble des acteurs d'avoir porté jusqu'au bout cet événement avec force et engagement, les structures déconcentrées et les clubs qui ont soutenu ces championnats d'Europe auprès des licenciés, le public qui avait répondu présent à ce rendez-vous.

Rendez-vous institutionnels

Comité Directeur

Tout au long de cette saison, le Comité Directeur a pleinement rempli son rôle. Réuni physiquement avant le confinement et en visioconférence à partir du 16 mars, il a parfaitement accompli ses missions. Ce moyen de communication virtuel a permis d'organiser de nombreuses réunions, d'avancer ensemble et de partager les décisions.

Les structures déconcentrées

Pour une première fois, le colloque des structures déconcentrées, jumelé avec les états généraux du « club de demain » s'est déroulé sur deux jours.

Beau moment de partage et d'information pour ces deux temps forts de l'année qui ont rassemblé des acteurs fédéraux motivés et engagés dans le projet fédéral.

La conférence des comités régionaux s'est tenue en visioconférence le 7 mai 2020. Toutes les régions de la métropole et de l'outre-mer étaient représentées. Chacune et chacun a pu s'exprimer et échanger sur la crise de la Covid et ses conséquences au sein de son territoire. Cela a été une grande satisfaction de pouvoir se retrouver après ces longues semaines de coupure.

Nous déplorons bien sûr d'avoir dû repousser la date de l'assemblée générale ordinaire prévue le 27 juin à Montceau les Mines. Après le confinement et en cette fin de mandat, cela aurait été une joie de tous se retrouver mais les consignes sanitaires alors en vigueur ne nous ont pas permis d'envisager le maintien de ce rendez-vous annuel.

Je remercie le comité régional de Bourgogne Franche Comté et la ville de Montceau les Mines d'avoir tout mis en œuvre pour accueillir ce congrès.

Moments de convivialité

Dans un domaine plus festif, nous retiendrons deux événements conviviaux qui ont marqué la saison :

- l'inauguration du 1er étage du siège fédéral, dernière tranche d'un vaste programme de travaux de rénovation du siège engagé en 2015 après l'incendie du 2ème étage. Tous les étages sont maintenant modernes et lumineux, permettant une organisation optimisée du travail,
- la réception en l'honneur des gymnastes ayant mis fin à leur carrière internationale a été un moment particulièrement apprécié. En présence du Président, du DTN, du personnel fédéral et de quelques élus, Léa CALLON (TU), Juliette BOSSU (GAF) et Julien FILETTE (GAC) ont été félicités et remerciés chaleureusement pour leur carrière internationale. Axel AUGIS, Kévin DUPUIS (GAM), Florian BUGALHO (AER), Victoire SEON (GAc) et Grâce CHARPY (GAF), retenus par ailleurs, complètent cette liste de gymnastes.

Projet fédéral

« Une équipe, un projet », une première à la Fédération.

Le scrutin de liste, entré en vigueur en 2016, aura permis, tout au long de ces quatre années de mandat, de rassembler, de construire, d'avancer selon une feuille de route partagée par tous les élus. L'unité n'empêchant pas le débat, ce cycle fut productif et riche en discussions.

Le Président et le Comité Directeur ont eu à cœur de mettre en œuvre et de réaliser l'ensemble du projet fédéral proposé en 2016.

Vous pourrez prendre connaissance de la synthèse en page centrale de ce rapport.

C'est grâce au travail, à l'engagement, à la détermination et au dynamisme d'une équipe soudée autour d'un projet commun que le projet fédéral a pu aboutir.

C'est grâce aux structures déconcentrées et aux clubs, avec leur savoir-faire et leur expérience de terrain, que nous avons avancé dans nos réflexions et nos propositions.

C'est grâce aux professionnels de la FFGym et de la Direction Technique Nationale que les projets ont été formalisés.

Formation

Dans la perspective d'améliorer le travail en équipe et d'apporter de nouvelles compétences aux uns et aux autres, les élus du Bureau, les cadres du siège, le DTN, les DHN et les DTNA ont bénéficié d'une formation commune sur la « méthode projet ». Belle initiative ponctuée d'unité et d'enthousiasme.

Ressources humaines

Evidemment, la crise sanitaire a eu un impact très fort sur le personnel fédéral technique et administratif. Le confinement général mis en œuvre dès le 17 mars, la fermeture du siège administratif et de tous les sites d'entraînement, nous ont imposé de nous organiser autrement et rapidement afin de permettre la continuité de notre activité. Il a fallu repenser notre communication, en utilisant très largement les nouvelles technologies et les outils de visio-conférence et réinventer nos méthodes de travail.

Si la grande majorité des collaborateurs ont télétravaillé, certains ont malheureusement dû être placés en activité partielle.

La réouverture du siège fédéral depuis le 8 juin est un signe positif. Espérons que cette situation s'achève rapidement afin que chaque collaborateur puisse retrouver sa place et sa pleine activité.

Conclusion

Malgré cette saison écourtée, le rapport d'activité qui vous est présenté reflète la richesse et la diversité de nos actions. Il est le fruit du travail de celles et ceux qui œuvrent au quotidien, au siège fédéral comme dans les territoires, pour porter la Fédération vers toujours davantage de modernité, de croissance et de réussite.

Je les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur solidarité dont nous avons tant besoin pour sortir positivement de cette crise. Gardons espoir en l'avenir.

3. COMMISSIONS FÉDÉRALES

20
20



COMMISSION MÉDICALE

PIERRE BILLARD

Dans le cadre des objectifs définis pour la période 2018/2020, la Commission Médicale a d'abord orienté ses travaux vers l'implication des professionnels de santé qui interviennent pour la Fédération et le maintien de leur niveau d'expertise.

Pour ce faire, un pool de kinésithérapeutes par discipline a été constitué, facilitant la construction et l'adaptation des plannings de stages et compétitions. Pour renforcer l'attractivité des missions, les vacations des kinésithérapeutes ont été revalorisées pour des missions de quatre jours et plus.

Le colloque organisé pendant les Internationaux 2019 a permis de mutualiser les connaissances et pratiques de chacun. Pour une meilleure information, les contenus ont été mis en ligne sur le site internet fédéral. Enfin, différents programmes de prévention ont été mis en place dans les pôles favorisant les échanges sur les pratiques.

La Commission a poursuivi son soutien à la recherche et l'innovation sur les problématiques médicales avec notamment le suivi et l'accompagnement du programme de recherche Lombalgym. En complément, la commission a accompagné la commission Gym Santé sur la conception des programmes et l'insertion de préconisations médicales. Ce travail s'est poursuivi par la construction de la formation Coach Gym Santé, qui a pu être présentée à la commission médicale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), et les interventions sur la formation.

La commission a souhaité améliorer l'organisation administrative médicale de la Fédération. Une modification des circuits de collecte des dossiers médicaux (via une messagerie dédiée) et un travail de mise en cohérence des informations médicales provenant de différentes sources ont permis d'atteindre l'objectif fixé. Cette organisation

permet de gagner en efficacité sur la veille sanitaire tout en respectant le secret médical et le règlement sur le traitement des données.

La commission a mené à bien ses missions réglementaires à savoir l'instruction des dossiers du suivi médical réglementaire (SMR) et la lutte antidopage. A cet effet, tous les dossiers SMR ont été contrôlés et les athlètes de haut niveau ont été informés sur la réglementation antidopage puis accompagnés pour leur permettre de respecter leurs obligations.

Toujours préoccupée par la prise en charge des pathologies spécifiques à la gymnastique, la commission a pu organiser une première réunion d'experts sur la prise en charge aigüe de la lyse isthmique et du spondylolisthésis.

Au-delà du travail mené en interne, la commission a noué des liens avec des structures partenaires comme l'Union Nationale des Médecins Fédéraux (UNMF), le CNOSF ou European Gymnastics (EG). Ces contacts permettent des échanges sur les problématiques médicales spécifiques mais également de participer à des groupes de travail (sport santé au CNOSF, suivi médical réglementaire à l'UNMF, commission médicale à EG).

Enfin, dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, la commission médicale a été fortement mobilisée sur la mise en place du protocole sanitaire de reprise des sportifs de haut niveau dans un premier temps puis sur l'aspect sanitaire du plan de relance et de soutien aux clubs pour une reprise en toute sécurité (préconisations sanitaires, formation du Manager Covid).

COMMISSION NATIONALE JURIDIQUE ET D'ÉTHIQUE

CHANTAL LANGUET

L'une des missions de la Commission Juridique et d'Éthique est de proposer la mise à l'honneur de toutes celles et ceux, bénévoles, qui permettent le développement et le bon fonctionnement de l'ensemble des structures fédérales : associations affiliées, comités départementaux et régionaux et la Fédération. Il est important, autant pour les bénéficiaires que pour leur club d'appartenance, que soient reconnus l'engagement, le professionnalisme, les valeurs et le dévouement de celles et ceux qui font la Fédération. De près ou de loin et à chaque niveau, chacun apporte sa contribution. La Fédération exprime ainsi toute sa gratitude et ses encouragements.

La commission a étudié cette année 88 dossiers et a proposé au Bureau puis au Comité Directeur l'attribution de

81 récompenses, deux dossiers n'étaient pas recevables et cinq hors délai.

Les membres de la commission se réjouissent du cru 2020 qui est une belle promotion. Mais pourquoi, encore et toujours ces dossiers hors délais, mal renseignés ou établis sur des documents obsolètes, des correspondants qui ne donnent pas suite aux demandes de compléments d'informations qui pourraient peut-être permettre, en dernier ressort, la validation de tel ou tel dossier ? Comment ne pas être désolés de devoir refuser ou mettre de côté des dossiers, par manque de rigueur de ceux-là même qui les portent ? Mais l'impartialité doit toujours primer et le règlement doit s'appliquer.

COMMISSION NATIONALE DES JUGES

DOMINIQUE MÉRIEUX

Pour cette saison 2019/2020, la Commission Nationale des Juges s'était fixée pour objectifs d'harmoniser et de réécrire les brochures de juges, d'élaborer des procédures pour candidater à l'examen international, de structurer le secteur jugement, et enfin, de mettre en place une gestion numérique des juges grâce à une plateforme d'entraînement.

Plusieurs réunions à distance et une réunion en présentiel ont été organisées au cours de la saison pour mener à bien ces missions. Ainsi, plusieurs objectifs de départ ont été atteints tels que :

- Le travail sur l'harmonisation des brochures de juges
- La candidature à l'examen international
- La désignation des juges mis à l'honneur par

l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM)

- La proposition au Comité Directeur des juges candidats à l'examen international ou en accession
- La structuration du secteur jugement

Des documents de référence commun à toutes les disciplines mais conservant les spécificités de chacune ont été élaborés et proposés par la commission au Comité Directeur. Tout le monde peut désormais prendre connaissance des règles de fonctionnement validées par le Comité Directeur qui précisent clairement le mode d'accession au jugement international, la désignation, le rôle et les missions de chacun.

COMMISSION FORMATION ET EMPLOI

HÉLÈNE BOULINE

En alignement avec les objectifs du Projet Fédéral, la Commission Formation s'est fixée pour but d'élaborer et de déployer, en collaboration étroite avec les comités régionaux, le projet sur la formation continue des cadres et des dirigeants, et de mener également un travail de prospection concernant le développement de formations internationales. Elle avait également pour objectif de proposer un plan d'action avec des axes prioritaires et une planification qui fût validé par le Bureau fédéral en décembre 2019. Enfin, il s'agissait de faire évoluer le Colloque Annuel Management Associatif pour augmenter le nombre de participants.

Afin de mener à bien ses travaux, la Commission Formation s'est réunie sept fois au cours de la saison en présentiel ou en visio-conférence. Ainsi, pour la formation continue des cadres, des actions de formation professionnelle ont été définies et mises en œuvre au niveau national et régional, et un catalogue de formation a été édité en juin 2019. Cela a permis de mener vingt-trois actions de formation continue des cadres en 2019/2020 contre huit en 2018/2019.

Une démarche stratégique de la promotion des métiers de la gymnastique a été définie autour de quatre axes : faire connaître les métiers, valoriser les parcours professionnels, présenter l'accès à ces métiers, analyser le système et l'adéquation entre l'emploi et la formation. Un plan d'actions a été établi et des actions prioritaires déterminées pour l'année 2020. Des outils de promotion ont été mis à disposition des clubs et structures déconcentrées dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Les actions menées sur la formation des dirigeants se sont également poursuivies avec l'élaboration d'un bilan du CAMA 2019 et la préparation du CAMA 2020. Pour ce dernier, une préparation anticipée et une communication précoce (dès janvier 2020) ont permis d'augmenter le nombre d'inscrits. Les attentes des participants de l'édition précédente et les travaux de la Fédération sur les États Généraux du Club de Demain ont été pris en compte pour l'élaboration du programme de formation.

Des problématiques et enjeux forts à venir ont été identifiés comme l'évolution des obligations en matière de qualité et le développement de nouveaux moyens et dispositifs de formations (FOAD, Webinaire, apprentissage...).

Pendant la période de confinement, la commission a poursuivi ses réflexions sur :

- La rénovation du site internet fédéral concernant les informations sur la formation,
- Les évolutions du code du sport relatives aux prérogatives des diplômés,
- La finalisation du Colloque Annuel du Management Associatif (programme, intervenants).



COMMISSION NATIONALE DES MUTATIONS

JAMES BLATEAU

La saison 2019/2020 a vu l'application de la nouvelle réglementation sur les mutations pour la troisième saison. Même si la procédure est mieux comprise, la difficulté cette année a résidé dans le changement de liste de référence pour les gymnastes concernés. La référence à la Ranking List n'a pas été comprise par tous.

La Commission a examiné trente et un dossiers, nombre en augmentation par rapport à la saison dernière. Toutes les mutations ont été accordées, un seul dossier n'a pu être mené à son terme à l'initiative du gymnaste demandeur.

Les dossiers se répartissent entre les disciplines de la manière suivante : 12 pour la GAM, 9 pour la GAF, 4 pour le TU, 1 pour le TR, 2 pour la GR, 2 pour l'AER et 1 pour la GAc.

La saison a été marquée par :

- Quatre demandes hors délais ;
- Deux demandes d'exonération des droits, demandes refusées dans la mesure où le règlement n'en prévoit pas la possibilité.

L'élément notable cette saison est, dans plusieurs dossiers (au moins 6), le paiement par les gymnastes eux-mêmes du droit de formation au club quitté, le club d'accueil refusant de le faire.

La décision du Comité Directeur du 7 avril 2017 prévoit pourtant que ce droit doit être payé par le club d'accueil.

Cette situation est bien évidemment préjudiciable aux gymnastes. Par ailleurs, les clubs en profitent largement en accueillant des gymnastes de bon niveau sans aucun engagement financier de leur part.

Ce n'était pas l'esprit de la réforme de 2017 qui souhaitait et souhaite encore que le club quitté reçoive un dédommagement du travail effectué.



COMMISSION NATIONALE DE LABELLISATION

MALIKA MESRAR

Rénover la démarche qualité est un des axes principaux du Projet Fédéral. Ainsi, la Commission Nationale de Labellisation (CNL) s'est investie pour lancer le nouvel outil de reconnaissance QualiClub, le promouvoir auprès des structures fédérales et former les accompagnateurs.

Pour favoriser l'avancement du projet, la Commission a partagé, échangé et collaboré avec toutes les structures FFGym : comités régionaux, comités départementaux et clubs.

La Commission Nationale de Labellisation s'est réunie à douze reprises à distance et deux fois en présentiel dans les locaux de la Fédération. Les 12 référents régionaux QualiClub, interlocuteurs privilégiés de la CNL, ont été conviés au siège fédéral en janvier 2020 en amont du lancement de l'opération. Ces rassemblements et travaux collaboratifs ont permis de mettre en place les actions suivantes :

- Juin 2019 : mise en service de la plateforme test QualiClub
- Août 2019 : révision du questionnaire et des fonctionnalités du nouvel outil numérique QualiClub avec le service informatique de la FFGym et le Pôle Territoires.
- Septembre 2019 à Janvier 2020 : en collaboration avec

les services fédéraux, élaboration de guides, outils pratiques, et documentation pour accompagner la structuration du club (accessible à tous les clubs).

- Novembre 2019 : tests et retours sur l'utilisation de l'outil QualiClub par trois régions pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine).
- Décembre 2019 à Janvier 2020 : élaboration de la documentation pour la formation accompagnateurs et formateurs.
- Janvier 2020 : formation des 28 premiers accompagnateurs QualiClub territoriaux (dont 19 ont validé la formation en février 2020).
- Mars 2020 : mise à disposition de l'outil QualiClub à tous les clubs.

La collaboration a été intensifiée avec la création d'outils fédéraux simples et un accompagnement de proximité.

Parallèlement, les clubs et structures déconcentrées ont régulièrement été informés de l'avancée de cette rénovation lors des différents rendez-vous fédéraux tels que le colloque des structures déconcentrées, le congrès fédéral 2019, les assemblées régionales et départementales et le CAMA 2019.

Aujourd'hui grâce à QualiClub, chacun pourra faire reconnaître la qualité de sa structure, accentuer son appartenance à la FFGym et se positionner sur son territoire comme l'acteur de référence en gymnastique. Cette opération permettra de rendre le club plus attractif et de le distinguer de la concurrence.

Pendant le confinement, la Commission n'est pas restée inactive. Une réunion avec les agents de développement et les référents régionaux a été organisée afin de recueillir leur avis sur le lancement de l'opération QualiClub. Par ailleurs, la Commission a travaillé sur la rédaction d'une foire aux questions, résultat du partage d'expériences des comités régionaux. Enfin, la Commission a poursuivi ses réflexions sur le contenu des formations à distance et sur la définition des labels BabyGym et Santé.

COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE ET COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE D'APPEL

JEAN-MARC PASTOR - PRUNE ROCIPON

Composée de cinq membres, la commission disciplinaire fédérale connaît des actes répréhensibles commis dans le cadre des activités fédérales, des faits contraires aux statuts et règlements de la Fédération, des comportements antisportifs, fraudes, manquements à la morale et à l'éthique sportive ou tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la Fédération et de ses instances.

Elle peut ainsi prononcer des sanctions à raison des actes et faits énumérés précédemment par notamment les associations affiliées et les licenciés de la Fédération ainsi que tout membre, préposé, salarié ou bénévole des associations affiliées agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait.

La commission disciplinaire fédérale d'appel, compétente en appel, est composée de cinq membres. Elle connaît des mêmes faits et peut prononcer les mêmes sanctions que la commission de première instance.

Au cours de la saison 2019/2020, la commission disciplinaire fédérale s'est réunie quatre fois et a rendu huit décisions : quatre à l'égard de personnes physiques licenciées à la Fédération ; quatre à l'égard d'associations affiliées dont deux visant les présidents de ces associations.

La commission disciplinaire fédérale d'appel a été saisie trois fois.

Décisions individuelles

La commission s'est penchée sur la situation de M.A., entraîneur, condamné pénalement pour des faits de harcèlement sur deux gymnastes. La Commission, qui a constaté que la matérialité des faits avait été établie, a prononcé à l'encontre de l'auteur de ces faits une interdiction pour une durée de cinq ans d'être licencié à la Fédération et de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions sportives organisées ou autorisées par la Fédération.

La commission a statué sur le cas de M. B. qui, lors d'une compétition de gymnastique qui s'est déroulée en mai 2011, aurait harcelé une juge qui, comme lui, officiait sur cette compétition. M. B., qui a reconnu un comportement inapproprié, a, depuis les faits, démissionné de ses différents mandats au sein de la Fédération. La commission disciplinaire fédérale a prononcé à son encontre un blâme

pour manquement à la morale et à l'éthique.

Au cours de cette même audience, la commission a eu à connaître d'une procédure disciplinaire ouverte par le Président de la Fédération à l'encontre d'un entraîneur, M. C., à la suite de sa mise en examen pour agression sexuelle et violences sur mineur dans le cadre de son activité professionnelle. Bien qu'il n'appartenait pas à la commission de se prononcer sur la culpabilité de M. C. en raison de la procédure pénale en cours et du respect de la présomption d'innocence, la commission a prononcé à l'encontre de M. C. un retrait de licence assortie d'une interdiction d'être à nouveau licencié auprès de la Fédération du 1er septembre 2019 au 31 août 2021 [sanction confirmée en appel par décision du 2 juillet 2019].

Enfin, la commission a statué sur la situation d'un entraîneur, M.D, qui aurait harcelé sexuellement une gymnaste dans le cadre de ses missions. M.D a reconnu les faits. La commission lui a infligé un blâme, une interdiction de participer aux compétitions de la Fédération pendant un an (sanction assortie du sursis) et lui a fortement recommandé de suivre une formation sur le savoir être de l'entraîneur dans ses relations avec les gymnastes.

Décisions à l'égard des clubs et de leurs dirigeants

La commission a convoqué le club de Cournon gymnastique et le club Union gymnique Aix les Bains ainsi que leurs dirigeants respectifs pour manquement à l'article 8 des statuts de la Fédération sur la délivrance des licences.

Cournon gymnastique, créé pour se soustraire à l'obligation de licencier l'ensemble des adhérents auprès de la Fédération, a été dissoute pour ne laisser perdurer que l'association Cournon d'Auvergne gymnastique. La commission a prononcé à son encontre une peine d'amende de 5 000 €. Son président a reçu un avertissement.

Le club de l'Union Gymnique Aix les Bains a délibérément soustrait 5/6e de ses adhérents à l'enregistrement de la licence fédérale. Il s'est vu retiré les labels BabyGym, Gym Senior et la certification qualité et une amende de 17 500 € a été prononcée à son encontre. Son président a reçu un blâme [La sanction contre le club a été infirmée en appel et ramenée à 15 000 € ; le même jour, la commission disciplinaire fédérale d'appel a confirmé le blâme prononcé contre le président du club].

COMMISSION NATIONALE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

JAMES BLATEAU

La Commission Nationale Environnement et Développement Durable se donne comme objectif de proposer des actions pour sensibiliser les différents acteurs du monde gymnique au développement durable et affirmer l'engagement de la Fédération Française de Gymnastique dans les actions durables et sociétales.

Les travaux de la commission ont permis d'obtenir pour la troisième année consécutive le label « Développement Durable, le Sport s'engage »* du CNOSF et de mettre en œuvre les 15 engagements du Ministère pour l'édition 2019 des Nouveaux Internationaux de France avec un renforcement des actions engagées. Des communications auprès des structures déconcentrées et clubs ont été mises en place (CAMA, agents de développement, réunion des COL de finales nationales puis circulaire à leur intention)

En lien avec le groupe de travail des salariés de la Fédération, la commission a également poursuivi ses travaux

d'adaptation du siège fédéral aux principes du développement durable. Ainsi, au sein des locaux parisiens de la FFGym, le papier et les capsules de café font l'objet d'un recyclage régulier, et une mobilisation durant la semaine européenne du développement durable a permis de sensibiliser le personnel fédéral aux gestes à adopter en faveur de l'écologie.

La FFGym a également participé activement au forum organisé par le CNOSF « Sport &coresponsable » en date du 3 mars 2020 pour promouvoir ses initiatives et bonnes pratiques auprès d'autres fédérations sportives.

Pour conclure, les initiatives mises en place antérieurement ont été maintenues cette saison, de nouvelles actions ont été menées et sont à prévoir pour les grands événements internationaux.

COMMISSION DES JEUNES

STÉPHANIE POUJADE

Pour la saison 2019/2020, la Commission a eu pour objectif la promotion des Championnats d'Europe GAF prévus au mois de mai 2020 à Paris. Malheureusement, la manifestation n'a pas eu lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Malgré tout, au début de la saison, les membres de la Commission ont apporté leur concours à la mise en valeur et à l'animation des Nouveaux Internationaux de France. Dans ce cadre, les deux ambassadeurs ont pu notamment intervenir lors du Top 12 et réaliser une vidéo de promotion diffusée sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, pendant l'évènement, les membres de la Commission ont assisté l'équipe de communication fédérale et l'équipe d'animation pour les opérations de mise en valeur de la compétition, notamment la mise en place des séances de dédicaces mais également les opérations d'animation (installation des ballons géants, drapeaux dans les tribunes, tee-shirts...).

Enfin, tous les projets envisagés pour la promotion des Championnats d'Europe 2020 ont été clôturés et n'ont pu être menés à leur terme.



2020

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE



BILAN DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

KÉVIN RABAUD

Depuis ces dernières années, la gouvernance sportive en France subit une constante évolution. Et nous avons l'habitude de dire que nous évoluons dans un environnement complexe : baisse des crédits, difficultés à identifier les centres de décision et incertitudes sur les ressources humaines. C'était sans compter sur la crise sanitaire qui, au-delà du désastre économique et humain, a entraîné le report des Jeux Olympiques (JO) de 2020 et par conséquent bouleversé nos calendriers organisés en fonction du cycle quadriennal. Si nous filons la métaphore sportive, la crise sanitaire a frappé à l'entrée de la dernière ligne droite. Elle a stoppé net l'activité et nous a obligés à rapidement nous réorganiser pour maintenir le lien et informer malgré le caractère éphémère de certaines annonces gouvernementales. L'annulation des championnats d'Europe GAF à Paris a constitué une déception énorme pour ce qui devait être une occasion exceptionnelle pour nos gymnastes de briller à domicile avant Tokyo.

Nous avons parfois piétiné sans jamais céder au découragement. Nous avons pu apprécier durant le confinement l'engagement de tous au service des licenciés. L'activité s'est maintenue, elle s'est diversifiée. Et nos pratiques ont pu, ont dû, être interrogées. La distanciation nous a donné l'opportunité de faire un pas de côté au moment où l'actualité sportive aurait dû nous submerger jusqu'à la cérémonie de clôture des JO de Tokyo.

Cette période aura permis de reprendre avec sérénité les fils du dialogue entre les différents secteurs. Tous impactés, nous avons collectivement réagi au service du public de la gymnastique, sur tout le territoire, et même au-delà grâce aux productions vidéo. La reprise s'amorce et il s'agit désormais de soutenir et d'accompagner pour retrouver la croissance.

Par conséquent, c'est un bilan bien particulier qui vous est présenté cette année.



1. Les pratiques Compétitives

Pour le secteur des pratiques compétitives, la Direction Technique Nationale a œuvré en concertation avec les élus fédéraux concernés ainsi que les commissions nationales spécialisées. Comme chaque année, le travail s'est axé principalement sur la préparation et l'organisation des finales nationales ainsi que sur l'élaboration de la réglementation technique pour la saison à venir, avec également un début de réflexion pour le cycle 2021-2024.

En complément, les travaux de conception de ScoreGym – application de gestion informatique des compétitions pour tous les échelons et toutes les disciplines – et de développement d'EngaGym et OrdoGym se sont poursuivis, en étroite collaboration avec la direction des systèmes d'information du siège fédéral. Les comités départementaux et régionaux ont apporté leur contribution par la réalisation de tests. Le déploiement est prévu pour septembre 2020.

2. La formation

Les formations se sont poursuivies malgré les interdictions de déplacement et de regroupement (4 DES, 27 DE, 37 Entraîneurs auxquels s'ajoutent les moniteurs, CQP et les coachs Gym Santé). Le e-Learning et les classes virtuelles se sont substitués au face-à-face pédagogique. L'utilisation de ces moyens d'enseignement a permis d'en assurer la continuité. Si l'activité a été perturbée, elle n'a jamais été interrompue et les évolutions réglementaires ont autorisé certaines certifications. La professionnalisation de l'encadrement est une priorité, elle se poursuit au bénéfice des techniciens, des structures et surtout des gymnastes. La technicité de l'encadrement mobilise toujours notre attention et la préparation de l'ouverture des prochaines sessions de formation avec les équipes de l'INF s'est maintenue.

La crise sanitaire a pénalisé plus particulièrement la formation continue. Mais là encore, le lien entre les entraî-

neurs identifiés dans les différents collèges et les responsables de la formation ou du haut niveau n'a jamais été rompu. Accès à des contenus spécifiques, webinaires ou échanges téléphoniques étaient les différents moyens utilisés selon les disciplines. La familiarisation avec de nouveaux outils permet paradoxalement de gagner en proximité malgré la distance et conduira sans doute à prolonger en partie cette expérience.

Concernant les sportifs des équipes de France engagés dans des formations aux métiers de l'entraînement (7 gymnastes), la poursuite de leurs apprentissages a contribué à maintenir leur équilibre durant la période de confinement en préservant une organisation et un rythme indispensable en alternance avec des temps de pratique à domicile.

3. Le Contrat d'Objectif Territorial

La réunion de la Commission du Développement Territorial du 16 janvier 2020 constituait la première évaluation du Contrat d'Objectif Territorial version 2018-2020.

Des déplacements en région (2 à 3 par région) et l'utilisation partagée d'un outil méthodologique de suivi et d'évaluation ont facilité l'accompagnement durant l'année 2019 des porteurs de projets ainsi que leurs pilotes.

Sur les 227 projets validés par la Commission du Développement Territorial, 71 % ont effectivement été initialisés. Pour les 29% restants, certains projets étaient programmés pour débuter en 2020 (ex. : déploiement de la Gym Santé) tandis que d'autres ont dû être requalifiés ou annulés. Le défaut de ressource humaine en est la cause la plus courante.

Concernant les projets « Agir », le COT constitue un vrai levier de dynamisation du secteur Evolugym. Un nombre croissant de clubs s'approprient les outils de gestion associative. L'accompagnement de proximité des associations se développe fortement surtout lorsque le territoire dispose de ressource humaine salariée. Le lancement de Qualiclub et les campagnes PSF («Projet Sportif Fédéral») ont renforcé ces liens, impactant ainsi la formalisation accrue de projets associatifs.

Dans le champ « Expérimenter », la conquête de nou-

veaux territoires s'est traduite davantage par la création d'antennes ou de nouvelles sections de clubs existants que par la création de nouvelles associations dans les EPCI carencés en pratique gymnique. La promotion des métiers de la gymnastique a vu naître des initiatives en termes de collaboration des Organismes de Formation avec l'université (CQP).

Les territoires au sein desquels la commission territoriale est très impliquée dans le suivi du COT voient naître de vraies synergies en termes de ressources humaines et des partages d'expériences très profitables à la conduite des projets

Enfin, la pandémie aura eu raison de la plupart des actions programmées en 2020. Certaines, comme la participation aux événements internationaux, sont reportées à 2021.

La période de confinement a été mise à profit pour garder le contact avec nos territoires. Le Pôle Territoires et la direction technique nationale ont organisé des visio-conférences pour poursuivre l'accompagnement, débiter un bilan général du COT 2018-2020, et mesurer par la même occasion les conséquences de la crise sanitaire sur les associations.

4. Les pratiques non compétitives

Pour le secteur des pratiques non compétitives, cette fin de cycle est l'occasion de mesurer l'avancée importante constatée. La Gym Santé sera en 2020 déployée sur l'ensemble du territoire. Nous compterons 90 coachs et 21 formateurs diplômés. Les outils numériques sont en service, soulignant le caractère innovant de la pratique proposée par la Fédération Française de Gymnastique. Sa qualité est quant à elle garantie par notre partenariat avec l'institut de Gasquet.

L'Access gym n'est pas en reste. Les objectifs assignés sont atteints avec la production des derniers niveaux pro-

grammés. Le téléchargement des contenus Access gym sur le site de la Fédération a considérablement augmenté avec la prédominance des contenus Access Général. La validation des niveaux est plébiscitée par la Gymnastique Artistique Féminine. Certains comités régionaux sont en pointe notamment la Nouvelle Aquitaine, le Grand Est ou l'Auvergne Rhône-Alpes. Ce constat interroge sur l'appropriation de l'univers Access gym. Le questionnaire porte aussi sur l'organisation des rencontres de proximité qui ne font pas toujours l'objet d'une déclaration, altérant ainsi les statistiques.

Le développement du freestyle fait partie des réussites. 300 clubs le proposent et 3500 licenciés freestyle sont identifiés (sans compter les pratiquants sous une autre discipline). Les formations (119 animateurs en 2019) et les contenus proposés garantissent une pratique gymnique alternative sécurisée. Des comités se sont emparés de la pratique comme vecteur de développement.

À l'instar de la FIG, la FFGym a intégré la discipline Parkour dont elle a obtenu la délégation le 31 janvier 2020. Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens examine les modalités d'organisation de la pratique en convergence avec le freestyle mais dans le respect de la singularité de cette discipline et de son univers.

5. Le Projet de Performance Fédéral (PPF)

Les dispositifs régionaux d'accession (DRA) s'affirment aujourd'hui comme un des fondements de notre filière de performance. Cette étape de l'accession organise l'articulation cohérente entre différentes structures au service du Projet de Performance Fédéral : les clubs formateurs, les centres d'entraînement du TOP 12 et les Pôles Espoir. Le dispositif régional d'accession est d'autant plus efficace qu'il s'inscrit dans un projet de haut niveau pluridisciplinaire du comité régional, formalisé et largement partagé. Chaque structure doit rayonner à son échelle et si le dispositif est aujourd'hui mieux compris, nous commençons à constater de probants résultats. Le nombre de clubs formateurs est en augmentation (103). Et le nombre de clubs qui s'engagent dans la démarche de qualification s'accroît nettement (41). Ces chiffres démontrent l'intérêt pour le dispositif et les efforts consentis localement pour participer à l'effort de formation de nos équipes de France de demain. L'accompagnement proposé, le large partage des exigences du haut niveau et la diffusion des connaissances relatives au chemin d'accès à

Enfin sur le plan du partenariat FFGym/monde scolaire, bien que la convention n'ait encore pas été renouvelée avec l'éducation nationale, la Fédération communique et promeut le label génération 2024. Des outils sont mis à disposition (« la gym, c'est classe ») de même que deux guides pour faciliter le rapprochement des clubs et des établissements scolaires. Et les responsables nationaux du Programme d'Accession Sportive (PAS) s'approprient les nouveaux dispositifs : Section Sportive Scolaire et Section d'Excellence Sportive, pour mieux les partager notamment avec les clubs formateurs dans une perspective d'aménagement de la scolarité dès le primaire.

la haute performance sont autant de signes rassurants d'une mobilisation collective pour la réussite et la performance de nos gymnastes.

Quatre cent dix-sept demandes de gymnastes auront été traitées dans le cadre de Gym Eval. La haute performance présente un intérêt croissant chez nos gymnastes. Ces chiffres sont cependant à comparer au nombre d'athlètes figurant sur les listes ministérielles et aux médailles internationales obtenues. Ces comparaisons sont utiles pour mesurer l'efficacité de nos filières et la qualité de notre formation. Et nous ne vous cachons pas qu'il nous reste des marges conséquentes de progrès. La relance de l'activité de recherche avec un accompagnement opérationnel de la performance servira cet objectif.

Ce travail s'inscrit dans un temps long et notre attention se porte sur les indicateurs intermédiaires qui nous engagent aujourd'hui à intensifier les actions entreprises.

5.1 Gymnastique Artistique Féminine (GAF)

La saison 2019-2020 en GAF est satisfaisante. Un groupe dense continue de progresser. La 5ème place de l'équipe de France lors des championnats du monde de Stuttgart laisse des regrets. Ce qui apparaissait comme un exploit en 2018 nous peine aujourd'hui. C'est le signe d'une nouvelle ambition. De la même manière, nos deux finalistes au concours général et les deux cinquièmes places de Mélanie de Jésus dos Santos au sol et à la poutre nous laissent un goût d'inachevé.

Toutefois, l'équipe de France est qualifiée pour les JO. Et d'autres gymnastes pourront compléter notre délégation à la faveur des championnats d'Europe ou des coupes du monde.

Les ambitions sont partagées par tous les acteurs. Les notes de départ progressent et nos gymnastes sont pleinement responsables de leur projet de performance. L'encadrement, dont font pleinement partie les juges

internationales, accompagne sur la voie de l'excellence un collectif enthousiaste.

Des points d'amélioration sont identifiés pour s'imposer demain sur les podiums mondiaux qui nous échappent encore, notamment la gestion de l'environnement de la performance. Les finales sont familières, mais c'est la victoire qui doit le devenir.

Cette culture de la réussite est un élément de partage entre les collectifs seniors et Juniors. C'est pourquoi la multiplication des stages organisés en commun favorise la dynamique olympique de Paris 2024. Le report des Jeux présente un risque, nous le transformerons en opportunité. Il s'agit d'une période supplémentaire pour stabiliser la performance à son plus haut niveau et apprendre à concrétiser en médaille(s) les efforts déployés.

5.2 Gymnastique Artistique Masculine (GAM)

Cette saison restera paradoxale pour la GAM française. Les résultats obtenus sont significatifs de notre incapacité à répondre aux difficultés constatées depuis plusieurs

saisons. Je retiendrai par conséquent la non-qualification de l'équipe de France pour les JO (14e lors des championnats du monde) et la médaille de bronze de Samir

Aït Saïd aux anneaux lors des championnats du monde de Stuttgart 2019 (la première médaille mondiale depuis 2014).

Malgré ce constat doux-amer, trois gymnastes de talents défendront nos couleurs à Tokyo : Samir Aït Saïd, Cyril Tommasone et Loris Frasca. Leur potentiel est avéré, il s'agit de concentrer nos efforts pour les accompagner sur le chemin du podium. D'autres gymnastes pourraient les rejoindre car les championnats d'Europe de Bakou en décembre 2020 délivreront d'autres quotas.

Parallèlement à cette quête, le programme 2024 est d'ores et déjà lancé sous la responsabilité de Laurent Barbieri, nouveau Directeur du Haut niveau. Dès sa nomination, il s'est évertué à transcrire les différents éléments de diagnostic en actes sans occulter aucune de nos difficultés systémiques et les évolutions incontournables

nécessaires à un retour rapide au rang des meilleures nations. Il ne s'agit plus de se voiler la face mais d'affronter avec conviction et sérénité les limites constatées.

Des gymnastes talentueux de la nouvelle génération contribueront à la réussite du projet et à la régénération d'un système insuffisamment efficient. Depuis nos clubs jusqu'aux pôles France, les structures doivent se compléter de manière cohérente pour atteindre les podiums internationaux. Les dispositifs régionaux d'accession sont un maillon essentiel à renforcer pour atteindre nos objectifs. Les progrès constatés chez les plus jeunes plébiscitent le programme d'accession sportive (PAS) et ils valident les exigences imposées dans la formation du gymnaste. Les exigences du haut niveau n'autorisent aucun compromis. Nous devons poursuivre nos efforts pour l'optimisation de nos structures nationales d'excellence.



5.3 Gymnastique Rythmique (GR)

Les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes tant en individuel qu'en ensemble. Les fragilités identifiées se sont confirmées. Les motifs de satisfaction relevés en 2018 n'auront pas connu de suite heureuse. Kseniya Moustafaeva, dont la préparation a été perturbée une nouvelle fois par des blessures, a échoué pour sa qualification directe pour les Jeux Olympiques lors des championnats du monde de Baku en 2019. L'ensemble France n'aura pas eu plus de réussite. La vitesse d'exécution et le niveau de difficulté atteints dans les compositions des nations concurrentes ont disqualifié notre exécution qui n'était pas parfaite. Les championnats d'Europe de Kiev

en 2020 seront qualificatifs mais extrêmement sélectifs. En individuel, le circuit de coupe du monde délivrera les derniers quotas.

Face à ce constat, la restructuration est déjà engagée afin de répondre au défi de Paris 2024. Nos jeunes gymnastes sont prêtes à s'engager aux côtés des plus expérimentées en début de ce cycle pour constituer la meilleure équipe de France. Le travail en lien avec les clubs formateurs favorisera la formation des gymnastes de demain et la pérennité de notre filière d'excellence.

5.4 Trampoline (TR)

Les championnats du monde de Tokyo 2019 n'ont pas couronné de français en trampoline. Cependant, Léa Labrousse et Allan Morante sont à nouveau finalistes d'une compétition mondiale. Ils sont désormais installés sur les sommets internationaux et ils offrent à la France les deux quotas olympiques dans une compétition particulièrement relevée.

L'approche de la performance continue de se professionnaliser dans la discipline et ses résultats en sont la résultante. Préparation physique, préparation mentale ou encore diététique sont des paramètres pris en compte désormais. Et les structures du PPF optimisent l'environnement de la performance. L'INSEP et Antibes accueillent les préparations olympiques de Tokyo et de Paris 2024 tandis que Rennes prépare aujourd'hui la relève.

5.5 Tumbling (TU)

En tumbling, nous nous réjouissons de la médaille de bronze remportée par notre équipe de France féminine lors des championnats du monde 2019. Et l'avenir s'annonce positif tant chez les masculins que chez les féminines. Les clubs formateurs constituent les cellules de base de la construction de la haute performance. Malgré les difficultés structurelles des clubs, les volumes consacrés à l'entraînement de haut niveau devront encore

5.6 Gymnastique Acrobatique (GAC)

La GAC connaît un essor sur la scène internationale. La discipline est présente lors d'événements majeurs : Jeux Mondiaux, Jeux Olympiques de la Jeunesse et Jeux Européens. Cependant, l'absence de reconnaissance de haut niveau par le ministère des sports pénalise la discipline et les gymnastes qui ne peuvent bénéficier d'aménagements scolaires ou d'autres dispositifs d'accompagnement par l'État à l'instar des sportifs reconnus de haut niveau (SHN).

Malgré ces limites que la Fédération s'efforce de compenser, la dynamique des équipes de France est positive. Elle repose principalement sur l'engagement permanent et la

5.7 Aérobic (AER)

L'annulation des championnats du monde et des compétitions préparatoires aura profondément impacté la saison sportive. Le report de la compétition majeure en 2021 permettra de redéfinir le projet sportif et les objectifs autour d'un pôle France aérobic renforcé par l'augmentation du nombre de ses athlètes et son encadrement. Le travail s'accomplit en profondeur pour renouer les liens avec les athlètes et les clubs dans une perspective de haut

Le report des JO offre la possibilité à nos athlètes de travailler sur la maîtrise de difficultés qui les placeront parmi les leaders mondiaux. L'objectif est de s'imposer face à des pays professionnalisés qui trustent les médailles mondiales et olympiques. Les mois de préparation qui nous restent seront essentiels pour stabiliser les programmes olympiques et gommer les scories qui provoquent la faute et éloignent aujourd'hui des podiums.

Mais l'objectif est aussi de réduire chez les plus jeunes le retard de formation à l'arrivée en pôle. Car ce retard décale dans le temps notre compétitivité internationale. C'est pourquoi, la formation de nos gymnastes en club formateur restera l'un des objectifs principaux du prochain cycle.

augmenter pour rivaliser sur le plan international. Les programmes nationaux d'évaluation servent la détection des talents et des outils sont partagés pour accompagner les entraîneurs sur les différents paramètres de la performance. Mais nos efforts d'accompagnement doivent se poursuivre pour maîtriser la bibliothèque acrobatique avant l'entrée dans la catégorie senior mais aussi pour mieux appréhender la préparation à la compétition.

cohésion des clubs investis dans la filière de performance, notamment les clubs formateurs. L'analyse partagée des besoins de nos gymnastes au regard des exigences de la haute performance permet d'orienter efficacement le travail à accomplir. Et les médailles obtenues en coupe du monde à Maia (Portugal) cette saison confortent la démarche engagée. La dynamique aura cependant été fortement perturbée par la crise sanitaire et l'annulation des championnats du monde aura pour conséquence l'arrêt de carrière de certaines gymnastes. Cette situation souligne la fragilité particulière du projet de performance dans cette discipline et appelle à notre vigilance.

niveau. Le haut niveau n'apparaît pas comme l'objectif premier de la majorité des clubs. Il semble important aujourd'hui de rapprocher les intérêts de la filière fédérale et de l'élite. La formation de l'encadrement constitue une priorité pour l'avenir de la discipline.



COMMISSIONS NATIONALES SPÉCIALISÉES

PATRICK ANDRÉANI

L'activité des Commissions Nationales Spécialisées (CNS) a été quelque peu perturbée cette saison 2019/2020. Pour cause de grèves, les CNS n'ont pu convier les responsables régionaux lors du rendez-vous annuel commun du mois de janvier. Des réunions disciplinaires ont donc eu lieu soit lors d'une compétition soit en visioconférence.

La crise sanitaire du Covid-19 a contraint la Fédération à annuler toutes les finales nationales à compter du mois de mars. La saison s'est donc achevée très tôt.

Malgré tout, l'activité des commissions ne s'est pas arrêtée pour autant.

La CNS **GAM** a poursuivi ses travaux sur la rénovation du système compétitif et travaillé sur les brochures techniques.

La commission a également mené à bien plusieurs missions telles que le réajustement de la grille des éléments, la mise en place des revues d'effectifs, l'apport de précisions sur les imposés et la parution des lettres FFGym, la conduite de réflexions et de simulations sur l'évolution du Top 12, et la proposition de modifications.

La CNS **GAF** avait pour objectif, en alignement avec les principes du projet fédéral, de s'adapter aux demandes des territoires en prenant en compte leurs retours et en créant des catégories supplémentaires à finalité régionale dans les filières « Fédéral » et « Performance ».

Le tableau synoptique du règlement technique 2019/2020 a été modifié concernant le format Equipe du « Fédéral A » qui passe à 5/4/3. Ce changement a pu être opéré grâce à la mise en place par tous les comités régionaux d'une compétition individuelle. Dorénavant, davantage d'équipes peuvent être accueillies sur un temps de compétition réduit.

Une réflexion a été menée sur le Trophée Fédéral pour augmenter le nombre d'équipes participantes. Suite au questionnaire envoyé aux comités régionaux, la commission prend en compte leur souhait de combler l'écart entre les filières « Fédérale A » et « Performance » en créant des catégories à finalité régionale en équipe et en individuel. Dans l'ensemble, la commission a observé une augmentation du nombre de licenciées et de compétitrices dans le secteur GAF.

L'objectif premier de la CNS **GR** est de proposer les programmes les plus larges et attrayants possibles afin de répondre au mieux à la demande des clubs dans leur grande diversité, pour augmenter sans cesse le nombre de licenciés et le nombre de compétiteurs. La Commission a travaillé cette saison sur la détection des jeunes gymnastes (10-11 ans). Les programmes ont été revus à la hausse pour s'adapter au mieux à la demande du haut niveau. Le développement des clubs formateurs fait également partie de cette évolution en direction du haut niveau.

Un bilan du cycle écoulé (programmes, organisations) et un travail sur des perspectives pour le prochain cycle a pu être effectué lors d'une rencontre avec les responsables régionaux.

Les programmes donnent satisfaction aux clubs. Les licenciés et les engagements compétitifs sont toujours en progression, avec beaucoup de participation sur les compétitions (public, clubs organisateurs). La Commission essaye de conserver cette dynamique en restant à l'écoute des clubs. De plus en plus de clubs professionnalisent les entraîneurs mais les jeunes diplômés font encore défaut. Il faut encore accentuer la formation au niveau des jeunes pour parvenir à des diplômés qui donnent accès à des contrats salariés.

La problématique la plus prenante sur la fin de cycle a été l'intégration des compétitions de haut niveau (championnat de France Elite et revue d'effectifs) dans les compétitions de la vie fédérale. L'objectif de cette intégration est double : trouver plus facilement des organisateurs pour cette compétition à effectif réduit et revaloriser le haut niveau dans une compétition avec beaucoup de spectateurs pour inciter aussi plus de jeunes à intégrer cette filière.

Enfin, la Commission travaille prioritairement sur l'organisation du championnat de France des Ensembles Nationaux 2021 qui intégrera le championnat de France Elite, en vue d'un meilleur lien entre la vie fédérale et le haut niveau.

La CNS **TR-TU** s'est fixée pour objectifs d'équiper l'ensemble des comités régionaux de machines « temps de vol », de replacer les Championnats de France par équipes au dernier trimestre de l'année (octobre ou novembre) et d'aligner progressivement les programmes de la filière Élite sur la réglementation internationale (code FIG).

La Commission a pu réaliser la brochure de formation des juges pour le trampoline, suivant le plan commun validé par le Comité Directeur, et effectuer une refonte des programmes de formation et d'examen. Des documents uniques et nationaux pour la formation des juges des niveaux 1, 2, 3 et 4 ont pu voir le jour. Toutes les compétitions sélectives ont pu être équipées du module « temps de vol » pour déterminer la note de sélection. Pour les catégories de la filière Élite (11-12, 13-14), les travaux menés ont également permis de rapprocher le règlement des compétitions Nationales du code FIG des Compétitions Mondiales par Groupes d'Âges. Une refonte des modalités de sélection des Championnats de France par équipes a permis l'accès à un plus grand nombre de clubs au Championnat de France par équipes. Enfin, des travaux d'élaboration de la brochure technique 2020-2021 ont été initiés grâce aux outils de travail à distance.

La CNS **GAc** s'est employée à préparer les programmes techniques du cycle à venir, avec pour objectif de les finaliser en septembre 2020, tout en menant le travail classique annuel.

La Commission a pu présenter aux représentants techniques régionaux (RTR) les évolutions envisagées pour le prochain cycle, et recueillir leur avis. Elle a également souhaité élargir la concertation sur les évolutions techniques aux RTR afin qu'elles soient soutenues par les acteurs de la discipline.

La Commission **Gymnastique Aérobic** s'est fixée comme objectifs pour cette saison l'organisation du FestiAéro, du Championnat de France et Trophée Fédéral, la supervision des compétitions inter-régionales, la mise en place d'une formation des juges N4, la mise à jour des outils de formation de cadres afin de proposer CQP, animateur, moniteur dès la saison 2020-2021, la modification du secteur fédéral afin de le redynamiser. Le souhait est de donner une place au public adulte et d'offrir un programme de mise en place simple pour tout licencié de la FFGym.

Alors même que les compétitions n'ont pu avoir lieu, la Commission a pu achever plusieurs projets tels que la formation des juges N4 à l'Institut National de Formation (INF) (8 inscrits, 7 présents, 5 reçus) et la mise en place de nouveaux outils pour la formation des cadres, aboutissement d'un travail de la CNS avec le secteur du Haut Niveau.

La Commission a acquis tout au long de ce cycle une méthode de travail efficace où chacun a su trouver sa place. Avec cette fin de saison particulière, les membres de la commission attendent impatiemment la mise en application du travail fourni cette année.

La CNS **Team Gym** a mis en place un plan d'action pour le développement de la discipline selon quatre axes : le développement de la formation, l'organisation d'un colloque, l'augmentation du nombre de licenciés et l'obtention d'un budget spécifique pour la Team Gym.

Cette saison, la CNS a pu apporter son aide à plusieurs comités régionaux (Corse, La Réunion, Grand Est) en allant à leur rencontre pour former des juges, des encadrants et apporter une expertise sur le jugement pour la composition des mouvements. Les travaux menés lors des réunions mensuelles de la commission ont permis de mettre en place des modifications à venir pour la saison 2020/2021 à savoir la modification des appellations des catégories similaires aux autres disciplines (National A/B - Fédéral A/B), la création d'une catégorie en filière performance (National C), la révision des brochures en conséquence, la mise à jour des réunions de juges et cours de juges et la poursuite de la formation continue. Un travail sur la formation Moniteur Team Gym a également été engagé. L'organisation des formations se poursuivra pour la saison prochaine.

La CNS retiendra de cette saison 2019/2020 la mise en place d'outils de communication et de temps d'échanges plus fréquents avec les techniciens impliqués dans la discipline, la bonne adhésion globale à l'ensemble des propositions faites aux responsables régionaux, l'évolution de certains points du règlement technique afin de répondre aux observations des clubs et enfin l'amélioration notable sur la formation des juges (augmentation du nombre des juges notamment pour le niveau 4 et validation d'un juge international).

Pour conclure, les commissions nationales spécialisées ont pu mener leurs travaux avec comme fil conducteur l'augmentation du nombre de licenciés et de compétitions tout en préservant la sécurité et le niveau technique.

La saison, fortement impactée par l'épidémie de Covid-19, a été difficile pour les clubs. Les CNS ont participé activement à la construction du plan de soutien et de relance en proposant des alternatives techniques pour la reprise des activités.



COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES COMPÉTITIVES

FABIENNE RINGLER

La Commission Nationale Prospective des Pratiques Compétitives était chargée pour la saison 2019/2020 de coordonner en transversalité les travaux des CNS et de faire respecter le cadre général du système compétitif en cohérence avec le projet fédéral.

Au cours de leurs deux réunions (22 juin 2019 à Troyes et 10 janvier 2020 à Paris), les membres de la Commission ont pu mener à bien de nombreuses actions telles que la définition des appellations des compétitions permettant ainsi une harmonisation de la nomenclature pour EngaGym et les palmarès du site FFGym sur l'ensemble du territoire dès la saison 2019/2020. Grâce au retour de l'expérimentation menée en GAF, les travaux de la Commission ont également permis l'accès à la formation des juges niveau 1 dès 14 ans pour toutes les disciplines dès la saison 2019/2020. La Commission a également participé au projet Score Gym pour apporter son expertise sur la partie liée au jugement afin que les spécificités de chaque discipline soient prises en compte. Une phase test sera menée sur quatre régions pilotes.

Par ailleurs, l'envoi aux structures déconcentrées et aux clubs d'un questionnaire sur le système compétitif et l'analyse des réponses obtenues a permis d'initier des échanges et réflexions dans chaque CNS et un partage des propositions d'évolution avec les représentants régionaux. Un échéancier a été fixé pour mettre en place les ajustements et changements réglementaires selon les besoins de chaque discipline.

Enfin, pendant le confinement, les membres de la Commission ont participé à la rédaction du plan de soutien et de relance des clubs sur la définition des conditions de reprise des entraînements.

COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DES PRATIQUES NON COMPÉTITIVES

La Commission a poursuivi le travail engagé les saisons précédentes dans la ligne du projet fédéral autour de :

- l'accompagnement des territoires dans le déploiement des produits de l'Univers Evolugym
- la finalisation des produits Access Gym sur l'ensemble des disciplines
- la création d'une ligne textile BabyGym à la boutique fédérale et la mise en place d'un séminaire BabyGym, véritable lieu d'échanges des référents et des formateurs régionaux pour relancer une dynamique de réseau
- le passage du Freestyle Gym à la structuration de l'activité compétitive et l'approche de l'activité Parkour
- le déploiement du programme Gym Santé
- la promotion des grands événements

Les pratiques Evolugym



L'éveil ludique des plus petits

La BabyGym est un atout pour la Fédération puisque de nombreuses institutions, des partenaires et le grand public reconnaissent cette activité comme un élément essentiel du développement harmonieux de l'enfant tant sur le plan moteur que sur le plan social et cognitif.

Les clubs sont aujourd'hui confrontés à une forte demande à laquelle ils ne peuvent pas toujours répondre.

Par ailleurs, face à une forte concurrence, la Fédération doit les accompagner et répondre à leurs attentes.

A cet effet, le groupe ressource BabyGym a mené des réflexions pour :

- accompagner les clubs pour lutter contre les freins de l'accueil de tous
- animer un réseau des encadrants des clubs sur les territoires
- implanter la formation continue des encadrants, offre plus importante sur les territoires, animer un réseau de référents sur les départements pour le partage d'expérience, pour les échanges de bonne pratique
- engager la numérisation des outils pédagogiques
- accompagner les clubs pour s'approprier la nouvelle démarche Quali Club et notamment le label BabyGym

Prévu à l'été 2020, le séminaire BabyGym à destination des référents des structures déconcentrées a dû être reporté en 2021 à cause de la crise sanitaire. Mais des contacts fréquents permettent de maintenir le lien entre les différents acteurs et de relancer une certaine dynamique de cette activité.



La gym comme j'aime

Suite aux actions engagées en 2019, une évolution notable a été constatée dans le nombre de téléchargements des fiches.

En 2020, 3 niveaux supplémentaires en GR et en Trampoline seront créés.



La gym en liberté.

Le groupe ressource Freestyle Gym, après avoir mis en place les programmes techniques (de la Gym Urbaine au Freestyle Gym), le déploiement de la formation d'Animateur sur l'ensemble des comités régionaux, a travaillé à la structuration de l'activité pour :

- proposer un cadre commun de pratique notamment avec l'intégration du Parkour,
- proposer un projet de règlement technique, un code de pointage, une formation pour les juges pour la mise en place de rencontres.

Le Parkour a intégré la FIG en 2018. Le Ministère des Sports en a accordé la délégation à la FFGym le 31 janvier 2020.

Dès lors, le travail de la commission a porté sur l'intégration de cette nouvelle discipline en :

- créant une commission interfédérale : Fédération de Parkour (FPK)/FFGym
- développant une nouvelle activité pour augmenter le nombre de licences
- étudiant la pratique dans les lieux spécifiques

2020 sera une année décisive pour communiquer vers les clubs ainsi que pour préciser l'activité et ses conditions de pratique.

Depuis le 1^{er} Septembre 2019, le programme Gym Santé

Gym Santé

« Bouger plus » et surtout « bouger mieux »

est disponible pour l'ensemble des clubs affiliés à la FFGym.

Les atouts de ce programme sont nombreux : une conception rigoureuse réalisée en partenariat avec l'Institut De Gasquet, un programme de recherche sur trois ans en cours avec la collaboration de l'institut Charpak, une approche pédagogique adaptée, une formation spécifique « coach Gym Santé », un programme accessible en salle mais aussi en plein air.

En conclusion, un programme qui permet de « bouger plus » et surtout « bouger mieux » pour un impact durable sur la qualité de vie et le bien-être

Pour la diffusion de ce programme, les clubs bénéficient d'un accompagnement technique de chaque comité régional, d'un soutien financier dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF), et d'une réduction de 20% pour la formation de ses cadres selon les dispositions du plan «Solidarité Gymnastique».

Quelques éléments quantitatifs :

- 90 coachs « Gym Santé » ont été formés et 60 clubs ont mis en place cette activité.

Scéno - Les évènements internationaux

La saison 2019/2020 devait être marquée par l'Eurogym, prévu du 12 au 16 juillet 2020 à Reykjaivik. Trois cent soixant-dix-neuf personnes de quatorze structures devaient se rendre en Islande pour cette fête de la jeunesse.

Malheureusement, compte tenu de la situation sanitaire, European Gymnastics a décidé d'annuler l'édition 2020 et de la reporter en 2021. Il conviendra dès lors d'accompagner les structures qui s'étaient engagées pour encourager une participation en 2021.

La FFGym et le monde scolaire

La collaboration entre la FFGym et le monde scolaire s'est conclue cette saison avec la création de l'outil pédagogique « La Gym c'est classe » à destination des clubs engagés dans le dispositif Génération 2024.

Ce support pédagogique s'adresse aux élèves des écoles primaires. En complément, des guides pour accompagner les clubs souhaitant initier une démarche de rapprochement avec un établissement ont été réalisés.

Pendant le confinement, la commission a poursuivi ses travaux. Le groupe de travail Parkour a engagé les réflexions sur l'intégration de cette discipline. Par ailleurs, la commission a participé au plan de relance « Solidarité Gymnastique » à destination des clubs.



COMMISSION NATIONALE PROSPECTIVE DU HAUT NIVEAU

XAVIER BAGUELIN

Dans l'alignement des objectifs fixés par le Projet Fédéral, la Commission Nationale Prospective du Haut Niveau a finalisé l'élaboration du cahier des charges des clubs formateurs et poursuivi celle des centres d'entraînement TOP 12. En parallèle, la Commission a travaillé sur l'évolution de la réglementation du TOP 12, désormais en cours d'application pour la rentrée 2020, et sur l'adaptation des indemnités de formation en lien avec les droits de mutations pour les gymnastes concernés par les activités non-olympiques et à « formation » (TR - AER - GAC). Une réflexion collective sur le projet Olympique 2024 - 2028 à partir de l'analyse du cycle 2016-2020 a également été menée.

En dépit des difficultés rencontrées pour rassembler l'ensemble des membres de la Commission, des réunions ont pu être organisées : sur chacune des compétitions (Internationaux de France, finale du TOP 12, regroupements des clubs du TOP 12...), des réunions téléphoniques ainsi qu'une réunion en présentiel au siège de la FFGym.

Les actions menées au cours de cette saison ont permis notamment de rendre disponible sur le site internet de la FFGym le cahier des charges des clubs formateurs et de mettre en place l'accompagnement personnalisé de

tous les clubs demandeurs, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation pour les indemnités de formation en cas de mutation de gymnastes de haut niveau dans les activités non olympiques et la proposition d'une nouvelle réglementation du TOP 12.

Pendant la période de confinement, la commission, par l'intermédiaire de son président, a été associée au plan de reprise des sportifs de haut niveau.

En conclusion, pour les clubs formateurs, le nombre de clubs concernés est davantage en adéquation avec les besoins de chacune des disciplines. L'ensemble des clubs du TOP 12 seront clubs formateurs en 2021 en lien avec l'évolution de la réglementation et les clubs de N1 A qui aspirent à rejoindre le TOP 12 devront aussi le devenir (2022). Il s'agit d'une action primordiale dans la structuration du haut niveau. Les indemnités de formation mises en place pour reconnaître l'investissement des clubs dans la formation des gymnastes semblent être opérationnelles. Elles représentent une reconnaissance et une aide financière réelle de compensation. La réglementation de la compétition TOP 12 va évoluer en respectant les attentes politiques initiales, après consultation des CNS, des clubs et des directeurs de haut niveau.

COMMISSION DOM-TOM

JÉRÔME MONNÉ

La Commission DOM-TOM s'attache à prendre en compte les particularités des territoires ultramarins. A cet effet, elle a débattu en particulier des freins spécifiques attachés à l'éloignement géographique et à la vie chère : ces éléments génèrent un surcoût financier significatif au niveau des déplacements, de l'achat de matériel et de l'encadrement (en particulier pour les formations qui ne peuvent être proposées localement). La commission a rappelé que les DOM TOM étaient un vecteur de développement très fort pour la FFGym, en particulier au regard des résultats obtenus et des gymnastes présents dans les équipes de France. Pour maintenir le développement qualitatif et quantitatif des DOM TOM, la Commission a noté qu'il était impératif de tenir compte de ces spécificités

Une réunion s'est tenue en janvier 2020 au siège fédéral. Cette réunion, positionnée la veille des Etats Généraux Territoriaux et du Colloque des Structures Déconcentrées, a permis aux cinq territoires d'Outre-Mer d'y participer. Par ailleurs les présidents des comités régionaux ont pu participer à la Conférence des comités régionaux, organisée en visioconférence, le 7 mai 2020.

La Commission a travaillé dans l'alignement des actions du Projet Fédéral : promotion de la gymnastique, augmentation du nombre de licenciés FFGym, accession des gymnastes au plus Haut Niveau. Des actions ont été mises en place au travers du Contrat d'Objectif Territorial 2018/2020. La venue du Président et du Trésorier fin 2019 à l'Île de la Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane dans le cadre des Etats Généraux Territoriaux du Club de Demain a été initiatrice de débats riches et de partage avec les dirigeants des clubs. Par ailleurs, la participation aux championnats de France, à la formation et à l'achat de matériel a été facilité cette saison grâce au soutien fédéral.

La Commission réfléchit à un soutien spécifique des DOM-TOM sur le plan fédéral pour permettre à chaque comité de se développer pleinement.



5. RAPPORT FINANCIER



RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

PASCAL JOURDAN

Pour rappel, le budget 2019 proposé à l'Assemblée générale du 22 juin 2018 avait pour objectifs de faciliter la collaboration et la coopération au sein de la FFGym, faire évoluer les pratiques gymniques et promouvoir la gymnastique et communiquer sur son activité et ses valeurs

Ce budget de fonctionnement était complété par un programme d'investissement conséquent pour conclure la modernisation du siège social d'une part, et le plan numérique débuté en 2015 d'autre part. Il était construit sur le principe de l'équilibre.

Activité et résultats.

Le compte de résultat au 31 décembre 2019 fait apparaître un excédent de 887 458€ contre un excédent de 368 867€ en 2018.

Ce résultat est composé de trois résultats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

Le résultat d'exploitation s'élève à 546 485 € au 31 décembre 2019 contre 331 583 € en 2018.

Par rapport à l'objectif d'équilibre financier décidé pour cet exercice, cet excédent s'explique principalement par :

- Des produits supérieurs aux prévisions concernant les subventions pour un montant de 182 000€
- Des charges de personnel en retrait de 238 000€ par rapport au budget prévu
- Un résultat positif de 80 000€ pour la 3ème édition des nouveaux internationaux de France.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 14 178 000 € en 2019 contre 13 576 000 € en 2018 soit une augmentation de 4,4 %. Cette augmentation est due principalement pour 45% à l'augmentation du produit des licences et pour 38% à l'augmentation des subventions. Concernant le produit des licences, les objectifs de croissance fixés pour cet exercice ont été atteints.

Les charges d'exploitation sont de 13 631 000€ en 2019 contre 13 245 000€ en 2018 soit une augmentation de +2,9%.

Les principales variations concernent :

- L'évolution des charges externes de 2% en raison de la mise en place des Championnats d'Europe 2020
- L'augmentation de la dotation aux amortissements de 20%

La comptabilité analytique nous permet de relier les flux financiers aux principaux objectifs de ce budget en lien avec le projet fédéral :

- Faciliter la collaboration et la coopération au sein de la FFG : le budget « Structuration et développement territorial » a permis de financer la réforme de la démarche qualité, la réflexion du « Club de Gym de demain », et les contrats d'objectifs territoriaux pour un montant total de 673 000€.

- Faire évoluer les pratiques gymniques pour accéder aux podiums internationaux avec l'objectif de se qualifier aux JO 2020, le budget consacré à la préparation des collectifs France a augmenté de 10% en 2019 pour un montant de 1 700 000€, et pour élargir l'offre gymnique et proposer un programme Gym Santé novateur, mais aussi continuer à enrichir les programmes Access, 200 000€ ont été consacrés à leur conception.

- Promouvoir la gymnastique et communiquer sur son activité et ses valeurs en organisant la 3ème édition des Nouveaux Internationaux de France. Le résultat financier de cette 3ème édition, soit 80 000€, confirme le résultat déjà positif constaté en 2018 et ainsi le modèle économique établi. Pour rappel, cet événement est financé à 14% par des fonds publics, 28% par des partenaires commerciaux et à 58% en autofinancement.

Le résultat financier s'élève à 2 321 € au 31 décembre 2019 contre 7 694 € au 31 décembre 2018. Les intérêts et charges assimilées augmentent de 4070€ en raison du début de l'amortissement du prêt décidé par l'Assemblée Générale de Juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à 338 036 € au 31 décembre 2019 contre 50 823 € au 31 décembre 2018. Ce résultat s'explique par le versement de la participation aux bénéficiaires d'Allianz de 357 000 €.

Analyse du bilan

Le bilan total s'élève à 12 936 871 € et nos fonds propres à 7 011 595 €, la hausse est imputable au résultat positif de l'exercice.

Bilan actif

Les investissements sont de 897 000 € sur l'exercice 2019.

Ils concernent principalement :

- La modernisation du siège social avec l'aménagement du 1er étage pour un montant total de 440 000€.
- Les acquisitions liées à la mise en place du plan numérique (epaiement, GymSanté, Qualiclub) pour un montant total de 308 000 € sur l'exercice 2019.

Des immobilisations ont en cours, liées au plan numérique pour un montant de 1 050 000€.

Les sorties d'immobilisations représentent un montant de 1 055 000€ sur cet exercice, et concernent principalement :

- La mise au rebut de logiciels et applications informatiques pour un montant de 130 000€ (ancien logiciel de dématérialisation des licences),

- Des travaux obsolètes concernant le 5eme, 2eme et 1er étages des locaux de la Fédération pour un montant de 646 000 € (rénovation des locaux dans les années 2000, travaux au 1er étage suite à l'incendie),

- Du matériel sportif mis au rebut et obsolète pour un montant de 221 000 €,

- De matériel de bureau et informatique pour un montant de 58 000 €.

Les créances de la Fédération s'élèvent à 2 898 000 € et concernent en majorité les comités régionaux suite aux facturations des licences 2018/2019. Une partie de ces créances est dépréciée pour un montant total de 16 000 € en raison du risque lié au recouvrement.

La trésorerie nette à la clôture s'élève à 4 853 000 € au 31 décembre 2019 contre 3 451 000 € au 31 décembre 2018. La trésorerie s'est améliorée de 1 402 000 € au 31 Décembre 2019.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 453 000 € au 31 décembre 2019 contre 359 000€ au 31 décembre 2018. Elles correspondent à des charges de fonctionnement de la Fédération à verser en 2019 et à des dépenses engagées pour les Jeux Olympiques.

Bilan passif

En 2018, la Fédération a souscrit un emprunt de 1 000 000€ pour financer le plan numérique fédéral. Cet emprunt a été mobilisé en 2019 en fonction de l'avancée des travaux. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 814 000 €.

Les autres dettes financières sont de 6 000€ et correspondent à des cautions reçues pour la maison des sports.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 070 000€ en 2019 contre 676 000€ en 2018. Cette augmentation s'explique notamment par une facture de 700 000€ en attente de la part d'un partenaire échange. Ces dettes concernent divers fournisseurs de la Fédération.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 812 000€ au 31 décembre 2019 contre 710 000€ en 2018. Elles correspondent principalement à la provision pour congés payés 376 000€ et aux différentes dettes auprès des organismes sociaux.

Les autres dettes s'élèvent à 7 000 € au 31 décembre 2019 contre 5 000€ au 31 décembre 2018.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 172 000€ et correspondent essentiellement aux produits de licences, d'affiliations et d'assurance concernant la saison 2019/2020 à comptabiliser sur 2020.

Les objectifs assignés à ce budget ont été atteints.

Plus généralement, sur ce cycle, le projet fédéral s'est exécuté conformément à nos engagements et en respectant les principes financiers que nous nous étions fixés. Les projets d'investissements ont été menés à terme :

- 2 800 000€ pour réaliser le plan numérique proposé en 2015.

- 1 400 000€ pour moderniser les trois étages du siège fédéral.

Les Nouveaux Internationaux de France ont trouvé un équilibre financier dès la deuxième édition avec un taux de financement hors subventions publiques de 86%.

Une croissance moyenne de 2% du nombre de licence associée à un effort financier demandé à nos licenciés ont permis le financement de ce projet. Sur le même cycle, l'aide de l'Etat a stagné ces 4 dernières années.

Perspectives d'avenir et événements postérieurs à la clôture des comptes.

En raison de l'épidémie de COVID 19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, la Fédération a dû prendre des décisions impactant le budget 2020 :

Sur le plan administratif :

- Mise en place de procédures de télétravail ou d'activité partielle pour les salariés

- Application des différentes mesures gouvernementales sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Sur le plan sportif :

- Suspension puis annulation de toutes les activités gymniques sur tout le territoire national (compétitions et stages.)

- Annulation de l'organisation des Championnat d'Europe de Gymnastique Artistique Féminine en mai 2020

- A ces décisions fédérales, il faut ajouter les décisions d'annulation des compétitions internationales prises par le C.I.O, la F.I.G et l'E.G

Enfin, un plan de soutien et de relance des clubs et de la gymnastique « Solidarité gymnastique » est en place pour un montant de 1 000 000€. En direction de nos licenciés, il a été décidé de ne pas vous soumettre d'augmentation du prix de la licence au 1/9/2021.

Ces décisions ont eu et auront des impacts financiers, budgétaires et organisationnels importants pour la Fédération. Toutefois, cette pandémie et ces décisions ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la Fédération.

Mais les semaines et les mois à venir nous incitent à la prudence.

Les objectifs assignés à ce budget ayant été atteints, la trésorerie et la situation bilantielle étant satisfaisantes, le Comité Directeur propose d'affecter le résultat comptable à l'action fédérale plutôt qu'en « report à nouveau »

La résolution numéro 2 vous propose :

- De voter une réserve de 450 000 € au profit du projet olympique
- De voter une réserve de 200 000 € au profit des pratiques non compétitives.
- De voter une réserve de 100 000 € au profit du projet « Formation des cadres en devenir sur le haut niveau »
- De voter une réserve de 130 000 € au profit du projet « Soutien aux structures déconcentrées »
- D'affecter le solde, soit 7458 € au report à nouveau.

En conclusion

Après la crise sanitaire, une crise sociale et économique dont il est difficile de mesurer l'ampleur paraît inévitable.

Notre stratégie économique, énoncée dès le congrès de 2013, est en place.

Elle repose sur trois éléments :

- La croissance de nos fonds propres, et donc à ce jour de nos licenciés. Le revenu des licences a augmenté de 27% entre 2014 et 2019.
- Construire nos budgets sur des bases financières solides et durables.
- Appliquer des principes de gestion simples composés de prudence, d'exigence, d'optimisation et de contrôle.

L'application de cette stratégie associée aux réserves déjà votées ou proposées sur les exercices 2017, 2018 et 2019 doivent nous permettre d'amortir les effets d'une crise sociale et économique qui paraissent inévitables.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BRUNO ROUILLÉ - ORCOM

SEPTEMBRE 2020

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

La Fédération a réalisé d'importants investissements dans le développement d'un nouveau logiciel de gestion des compétitions. Nous nous sommes assurés du bon traitement comptable de ce cet actif non déployé à la clôture des comptes.

La Fédération a organisé les Internationaux de France en septembre 2019. Nous avons notamment vérifié le traitement des opérations relatives à cette manifestation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 septembre 2020

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Bruno ROUILLÉ
Associé

Fédération Française de Gymnastique

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Concessions, logiciels et droits similaires	2 176 404	1 249 135	927 269	916 682	
		Fonds commercial (1)	120 000	120 000		120 000	
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes	1 050 347		1 050 347		
		TOTAL	3 346 752	1 369 135	1 977 616	1 036 682	
		Immobilisations corporelles	Terrains	237 473		237 473	
			Constructions	3 130 143	1 198 282	1 931 860	1 722 444
	Inst. techniques, mat.out. industriels		67 326	52 425	14 901	14 823	
	Autres immobilisations corporelles		943 985	583 791	360 194	313 060	
	Immobilisations corporelles grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours		10 003		10 003	229 519	
	TOTAL	4 388 932	1 834 498	2 554 434	2 517 321		
	Immobilisations financières ²⁾	Participations	36 175	7 470	28 705	28 705	
		Créances rattachées à des participations					
		Titres immob. activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts	63 200		63 200	63 200	
	Autres immobilisations financières	24 130	1 230	22 900	23 261		
	TOTAL	123 506	8 700	114 806	115 167		
	Total I	7 859 191	3 212 334	4 646 857	3 669 171		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
		TOTAL					
		Créances ³⁾	Avances et acomptes versés sur commande	101 015		101 015	97 409
	Créances usagers et comptes rattachés		2 352 552	15 948	2 336 604	1 259 557	
	Autres créances		546 114		546 114	287 126	
		TOTAL	2 898 667	15 948	2 882 719	1 546 683	
		Divers	Autres titres				
	Valeurs mobilières de placement		1 850 000		1 850 000	1 500 000	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités		3 002 756		3 002 756	1 951 126	
	Charges constatées d'avance (4)	453 522		453 522	359 292		
	Total II	8 305 962	15 948	8 290 013	5 454 512		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices		III				
	Primes de remboursement des emprunts		IV				
	Ecart de conversion Actif		V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	16 165 153	3 228 282	12 936 871	9 123 683		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

Fédération Française de Gymnastique

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	146 601	146 601
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	3 913 890	3 763 890
	Report à nouveau	2 063 644	1 844 776
	Résultat de l'exercice	887 458	368 867
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		7 011 595	6 124 136
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	15 500	32 876
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	25 152	25 767
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		40 652	58 643
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	814 859	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 924	4 282
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 070 496	676 863
	Dettes fiscales et sociales	812 880	709 576
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 494	4 526
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 172 967	1 545 655	
Total III		5 884 622	2 940 903
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		12 936 871	9 123 683
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an	616 736	
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	5 267 886	2 940 903
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Fédération Française de Gymnastique

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	376	
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	2 625 826	2 680 950
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	2 626 202	2 680 950
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	7 514 455	7 235 625
	Dons		
Legs et donations			
Subventions d'exploitation	2 578 423	2 233 794	
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	200 843	228 721	
Autres produits	1 258 236	1 197 821	
Total des produits d'exploitation I		14 178 160	13 576 913
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	1 065 715	1 126 990
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	6 931 519	6 797 633
	Impôts, taxes et versements assimilés	335 449	284 514
	Salaires et traitements	2 266 174	2 153 599
	Charges sociales	901 903	912 651
	Dotations d'exploitation		
• sur immobilisations	626 990	521 560	
amortissements provisions	120 000		
• sur actif circulant : provisions	9 098	13 795	
• pour risques et charges : provisions		32 876	
Subventions accordées par l'association	1 366 099	1 383 459	
Autres charges	8 724	18 249	
Total des charges d'exploitation II		13 631 674	13 245 330
Résultat d'exploitation (I-II)		546 485	331 583
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		-504
Produits financiers	Produits financiers de participations	10 833	12 300
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	573	565
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change	180	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 244		
Total des produits financiers V		12 832	12 865
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	1 230	
	Intérêts et charges assimilées	9 236	5 164
	Différences négatives de change	43	6
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		10 510	5 170
Résultat financier (V-VI)		2 321	7 694
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		548 807	338 774
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Fédération Française de Gymnastique

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	359 999	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 000	51 662
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		362 999	51 662
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 962	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		838
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		24 962	838
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		338 036	50 823
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les sociétés			37 636
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		614	16 906
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		14 554 606	13 658 347
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		13 667 147	13 289 479
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		887 458	368 867
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			136 128
Bénévolat			
Prestations en nature			136 128
Dons en nature			
Charges			136 128
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			136 128
Personnel bénévole			

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

BRUNO ROUILLÉ - ORCOM

SEPTEMBRE 2020

Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE
Siège social : 7 TER COUR DES PETITES ECURIES
75010 PARIS

784 405 839 00043

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

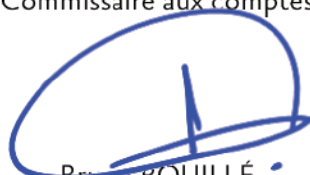
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce et à l'article L. 242 C du code général des impôts.

Fait à Paris, le 21 Septembre 2020

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Bruno ROUILLE
Associé

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

PRODUITS	2019 voté	2019 réalisé	2020 voté	2021 proposé
Ressources propres	8 423 000,00	8 546 178,00	9 146 000,00	8 905 200,00
Licences	7 270 000,00	7 282 935,00	7 890 000,00	7 715 000,00
Affiliations	240 000,00	231 520,00	220 000,00	231 200,00
Publications (Gym Mag)	18 000,00	10 400,00	18 000,00	10 000,00
Droits d'engagements finales nationales	190 000,00	201 509,00	210 000,00	210 000,00
Participation aux grands événements hors France	200 000,00	201 177,00	300 000,00	230 000,00
Inscriptions formations fédérales et professionnelles	0,00	3 050,00	0,00	0,00
Droits de mutation, pénalités, amendes	5 000,00	9 328,00	5 000,00	9 000,00
Autres produits	500 000,00	606 259,00	503 000,00	500 000,00
Quote-part zones				
Assurances	1 150 000,00	1 162 739,00	1 180 000,00	1 455 000,00
Partenariats (hors grands événements)	1 080 000,00	1 296 074,00	1 080 000,00	800 000,00
Partenariats commerciaux	300 000,00	606 914,00	430 000,00	150 000,00
Publicités	0,00	2 000,00	0,00	0,00
<i>Partenariats en nature et prestations</i>	<i>780 000,00</i>	<i>687 160,00</i>	<i>650 000,00</i>	<i>650 000,00</i>
Subventions	2 127 000,00	2 309 500,00	2 165 000,00	2 115 000,00
Convention d'objectifs	2 102 000,00	2 223 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
Emplois aidés	10 000,00		0,00	0,00
Autres aides	0,00	65 000,00	60 000,00	60 000,00
CNOSF (International et équipement)	15 000,00	21 500,00	60 000,00	10 000,00
Maison des Sports	170 000,00	181 032,00	186 000,00	170 000,00
Produits financiers	5 000,00	12 832,00	10 000,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	41 549,00	0,00	0,00
Reprises de provision	0,00	614,00	380 000,00	472 000,00
Total des produits hors événementiel	12 955 000,00	13 550 518,00	14 147 000,00	13 917 200,00
Événementiel international organisé en France	750 000,00	1 004 088,00	4 605 000,00	0,00
Total Produits Internationaux de France	750 000,00	828 856,00	0,00	0,00
Événementiel international organisé en France		484 168,00	0,00	0,00
		115 000,00		
Partenariats commerciaux		122 327,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations		107 361,00	0,00	0,00
Total Produits CE GA 2020		175 232,00	4 605 000,00	0,00
Événementiel international organisé en France	0,00	0,00	0,00	0,00
Partenariats commerciaux		175 232,00		
Partenariats en nature et prestations				
Total général des produits	13 705 000,00	14 554 606,00	18 752 000,00	13 917 200,00

CHARGES	2019	2019	2020	2021
	voté	réalisé	voté	proposé
Administration	1 395 000,00	1 518 808,00	1 520 000,00	1 490 000,00
Fonctionnement institutionnel	535 000,00	579 322,00	610 000,00	550 000,00
Services généraux	340 000,00	288 521,00	270 000,00	290 000,00
Communication, promotion et système d'information	520 000,00	650 965,00	640 000,00	650 000,00
Assurances	1 150 000,00	1 162 749,00	1 182 000,00	1 457 000,00
Activités gymniques	5 515 000,00	5 442 698,00	5 870 000,00	5 600 000,00
Développement du sport de haut-niveau	3 360 000,00	3 695 209,00	3 660 000,00	3 590 000,00
Promotion du sport pour le plus grand nombre	1 150 000,00	952 843,00	1 140 000,00	1 080 000,00
Formation de l'encadrement	310 000,00	102 427,00	265 000,00	210 000,00
Médical et prévention	45 000,00	18 954,00	40 000,00	85 000,00
Structuration et développement territorial	650 000,00	673 265,00	765 000,00	635 000,00
Partenariats	780 000,00	687 160,00	650 000,00	650 000,00
Partenariats en nature et prestations (hors CE)	780 000,00	687 160,00	650 000,00	650 000,00
Maison des Sports	130 000,00	113 649,00	120 000,00	120 000,00
Charges financières et dotations comptables	660 000,00	756 648,00	865 000,00	850 200,00
Charges financières				5 200,00
Dotations comptables (amortissement, prov. risques et créances douteu	660 000,00	756 648,00	865 000,00	845 000,00
Charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges à répartir	3 325 000,00	3 061 462,00	3 640 000,00	3 750 000,00
Charges de personnel administratif et technique	3 150 000,00	2 911 989,00	3 480 000,00	3 600 000,00
Indemnité de sujétion	130 000,00	109 106,00	120 000,00	110 000,00
Charges de fonctionnement de la Direction Technique Nationale	45 000,00	40 367,00	40 000,00	40 000,00
Excédent d'exploitation				
Total des charges hors événementiel (1)	12 955 000,00	12 743 174,00	13 847 000,00	13 917 200,00
Événementiel international organisé en France (2)	750 000,00	923 973,00	4 905 000,00	0,00
Total Charges Internationaux de France	750 000,00	748 741,00	0,00	0,00
Charges d'organisation Internationaux de France	0,00	641 380,00	0,00	0,00
Partenariats en nature et prestations Internationaux de France	0,00	107 361,00	0,00	0,00
Total Charges Championnat d'EuropeE GA		175 232,00	4 905 000,00	0,00
Charges d'organisation CE GA		175 232,00		
Partenariats en nature et prestations CE GA				
Total général des charges (1+2)	13 705 000,00	13 667 147,00	18 752 000,00	13 917 200,00

Détail du budget ACTIVITES GYMNiques	2019	2019	2020	2021
	voté	réalisé	voté	proposé
Développement des activités gymniques olympiques et de haut-niveau	3 360 000,00	3 695 209,00	3 660 000,00	3 590 000,00
Préparation des collectifs	1 600 000,00	1 708 155,00	1 680 000,00	1 675 000,00
Projet de performance fédéral (ex PES)	900 000,00	968 934,00	900 000,00	800 000,00
Formation, insertion professionnelle et aides personnalisées	650 000,00	720 722,00	720 000,00	720 000,00
Suivi de la santé des sportifs sur les listes de haut-niveau International et coopération	150 000,00	203 370,00	180 000,00	215 000,00
	60 000,00	94 028,00	180 000,00	180 000,00
Promotion des activités gymniques pour le plus grand nombre	1 150 000,00	952 843,00	1 140 000,00	1 080 000,00
Développement des activités gymniques	580 000,00	400 924,00	540 000,00	530 000,00
Soutien aux manifestations nationales et aux FD scolaires	570 000,00	551 919,00	600 000,00	550 000,00
Aides aux zones techniques et DOM/TOM, secteurs scolaire, universitaire				
Formation de l'encadrement	310 000,00	102 427,00	265 000,00	210 000,00
Formation fédérale	70 000,00	42 032,00	150 000,00	150 000,00
Formation professionnelle	200 000,00	50 042,00	85 000,00	50 000,00
Ingenierie FPC & Documentation pédagogique	40 000,00	10 353,00	30 000,00	10 000,00
Médical et prévention	45 000,00	18 954,00	40 000,00	85 000,00
Structuration du secteur médical	35 000,00	16 834,00	35 000,00	25 000,00
Actions de prévention – recherche	10 000,00	2 120,00	5 000,00	60 000,00
Structuration et développement territorial	650 000,00	673 265,00	765 000,00	635 000,00
Structuration et développement territorial (Metropole et DOM)	150 000,00	170 886,00	175 000,00	135 000,00
Développement territorial (COT)	500 000,00	502 379,00	590 000,00	500 000,00
Totaux	5 515 000,00	5 442 698,00	5 870 000,00	5 600 000,00

6. PROJET DE RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Trésorier et du rapport de certification des comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

En application des dispositions légales, sur proposition du Comité Directeur du 19 septembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat comptable de la Fédération Française de Gymnastique d'un montant de 887 458 euros de la manière suivante :

- en réserve sur le projet olympique pour un montant de 450 000€ ;
- en réserve sur le projet « formation des cadres en devenant sur le haut niveau » pour un montant de 100 000€ ;
- en réserve sur le projet « pratiques non compétitives » pour un montant de 200 000€ ;
- en réserve sur le projet « soutien aux structures déconcentrées » pour un montant de 130 000€
- en report à nouveau positif pour le solde de 7 458€.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L.612-5 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de nouvelles conventions par rapport à l'exercice précédent.

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le prix global de l'affiliation pour la saison 2021/2022 à 160€.

Celui-ci comprend l'affiliation à la Fédération et la fourniture de deux séries annuelles du Gym Mag.

Cinquième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le prix de la licence, hors assurance, pour la saison 2021/2022 à 24€

Sixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le prix de la licence individuelle hors assurance pour la saison 2021/2022 à 170€.

Septième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, pour la saison 2020/2021 :

* de maintenir les tarifs et droits d'engagements pour les finales nationales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	INDIVIDUELS	FORMATIONS DE DEUX À QUATRE GYMNASTES (SYNCHRO - DUO - TRIO - QUATUOR)	ÉQUIPES ENSEMBLES GROUPES DE CINQ GYMNASTES ET PLUS
ÉLITE - Championnat de France - Masters	47	46	46
PERFORMANCE Championnat de France des Catégories Nationales	27,50	32,50	46
FÉDÉRAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	20,50	25,50	41
TOP 12			214,50

* pour les autres compétitions, de maintenir le pouvoir aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;

- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

* pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constate que les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant viennent à expiration ce jour.

En application des dispositions réglementaires, l'Assemblée Générale valide, pour une durée de six ans à compter de ce jour, les mandats :

- du Cabinet ORCOM, Audit sis 2 avenue de Paris à Orléans (45000), représenté par Monsieur Bruno Rouillé, associé, Commissaire aux Comptes titulaire ;

- de Monsieur Thibaut Closset, sis 2 avenue de Paris à Orléans (45000), Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Neuvième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur de la Fédération Française de Gymnastique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget de l'exercice 2021 tel que présenté.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

Après avoir pris connaissance du projet de modification des articles 8 et 15 des Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de les adopter ainsi modifiés et de les substituer à ceux actuellement en vigueur.

Deuxième résolution

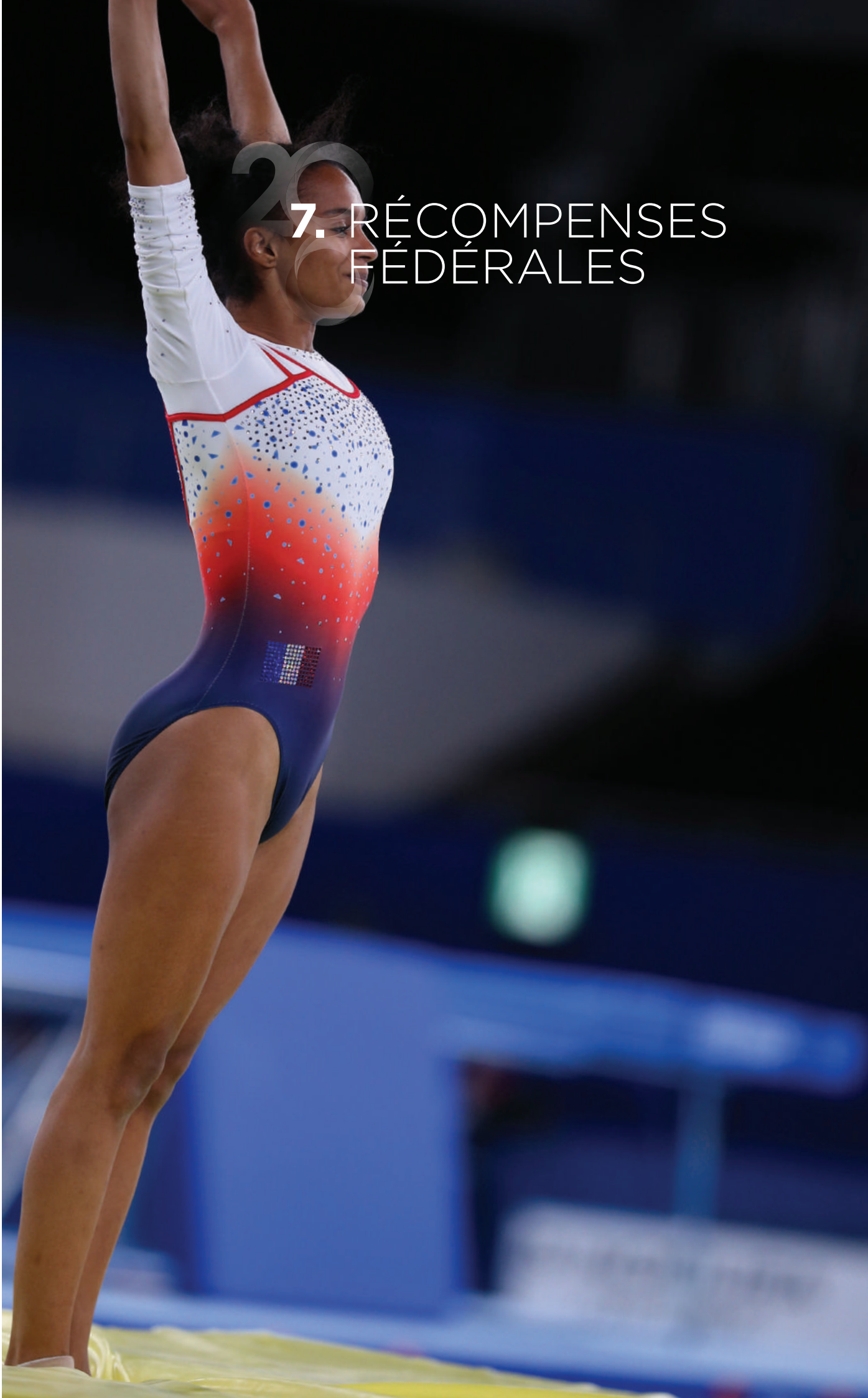
Après avoir pris connaissance du projet de modification des articles 10, 12-F, 14, 19, 29, 29-1 et 39 du Règlement Intérieur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de les adopter ainsi modifiés et de les substituer à ceux actuellement en vigueur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

20

7. RÉCOMPENSES
FÉDÉRALES



LISTE DES RÉCIPENDAIRES

PLAQUETTE FÉDÉRALE, MÉDAILLES D'HONNEUR
OR, ARGENT, BRONZE

PROMOTION 2020

PLAQUETTE FÉDÉRALE

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
Anne-Lise	GIGOUX	AUVERGNE RHONE ALPES
Yves	GIGOUX	AUVERGNE RHONE ALPES
Daniel	GADEYNE	HAUTS DE FRANCE
Michel	LONGUEPÉE	HAUTS DE FRANCE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE « OR »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
Valérie	ALIX	AUVERGNE RHONE ALPES
Kathalyn	CARON	NOUVELLE AQUITAINE
Anne-Marie	GUILLAUMIN	AUVERGNE RHONE ALPES
Geneviève	MARTIN	AUVERGNE RHONE ALPES
Josiane	PIOFFET	CENTRE VAL DE LOIRE
Patrick	ANDRÉANI	ILE DE FRANCE
Danièle	JAY	ILE DE FRANCE
Pascal	MARTIN	ILE DE FRANCE
Olivier	BARRAU	NOUVELLE AQUITAINE
Patrick	BIJAYE	NOUVELLE AQUITAINE
Benoît	BOULINE	NOUVELLE AQUITAINE
Christian	GIRET	NOUVELLE AQUITAINE
Michel	LORIMEY	NOUVELLE AQUITAINE
Francis	MONTAGUT	NOUVELLE AQUITAINE
Martine	SOULON	NOUVELLE AQUITAINE
Brigitte	TEILLET	NOUVELLE AQUITAINE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE « ARGENT »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
Denyse	HAISLON ROYET	AUVERGNE RHONE ALPES
Christian	JEANTET	AUVERGNE RHONE ALPES
Marwa	MOUNTADEM	AUVERGNE RHONE ALPES
Nathalie	RIBEYRE	AUVERGNE RHONE ALPES
Jean-Michel	CLEMENT	CENTRE VAL DE LOIRE
Huguette	DALLOYAU	CENTRE VAL DE LOIRE
Marie-Thérèse	ROUGERON	CENTRE VAL DE LOIRE
† Gilles	LESCAUWIER	ILE DE FRANCE
Ginette	BARREAU	NOUVELLE AQUITAINE
Eric	BROUSSEAU	NOUVELLE AQUITAINE
Jocelyne	CHAUVEAU	NOUVELLE AQUITAINE
Virginie	DEVAUD	NOUVELLE AQUITAINE
Yolaine	DUPUY-VEILLON	NOUVELLE AQUITAINE
Bruno	DUVERNEUIL	NOUVELLE AQUITAINE
Christian	GIRET	NOUVELLE AQUITAINE
Nicolas	PHILOUZE	NOUVELLE AQUITAINE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« **BRONZE** »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
Anaïs	BOURLETIAS	AUVERGNE RHONE ALPES
Hugo	CHARBONNIER	AUVERGNE RHONE ALPES
Sonia	DINGUIRARD	AUVERGNE RHONE ALPES
Annie	FORTÉ	AUVERGNE RHONE ALPES
Michel	GARCIA	AUVERGNE RHONE ALPES
Béatrice	GUINOT	AUVERGNE RHONE ALPES
Franck	JARRIGE	AUVERGNE RHONE ALPES
Patrick	LEPINE	AUVERGNE RHONE ALPES
Luc	MARULIER	AUVERGNE RHONE ALPES
Marie-Sophie	PLAZIAT	AUVERGNE RHONE ALPES
Stéphane	CHENU	CENTRE VAL DE LOIRE
Agnès	CLEMENT	CENTRE VAL DE LOIRE
Bruno	CLEMENT	CENTRE VAL DE LOIRE
Luc	CORNILLOT-CLÉMENT	CENTRE VAL DE LOIRE
Julien	DELFOLE	CENTRE VAL DE LOIRE
Fabienne	GALLAIS	CENTRE VAL DE LOIRE
Chantal	GERMAIN	CENTRE VAL DE LOIRE
Nathalie	LABÉ	CENTRE VAL DE LOIRE
Colette	LE GOFF	CENTRE VAL DE LOIRE
Charlotte	MARCEL	CENTRE VAL DE LOIRE
Matthieu	MAUGUIN	CENTRE VAL DE LOIRE
Martine	MERCIER-SAR-REAU	CENTRE VAL DE LOIRE
Gérard	MERLEAU	CENTRE VAL DE LOIRE
Sandrine	PINSON-LEROUX	CENTRE VAL DE LOIRE
Michel	RENO	CENTRE VAL DE LOIRE
Maria	POLISSET	CENTRE VAL DE LOIRE
Sébastien	SAJOT	CENTRE VAL DE LOIRE
Valérie	SAJOT	CENTRE VAL DE LOIRE

MÉDAILLE D'HONNEUR FÉDÉRALE
« **BRONZE** »

PRÉNOM	NOM	COMITÉ RÉGIONAL
Dimitri	VUKOVIC	CENTRE VAL DE LOIRE
Sylvie	BIANCONI	GRAND EST
Ludovic	GERARDIN	GRAND EST
Patricia	MASTIO	GRAND EST
Christian	MATTIROLI	GRAND EST
Yolande	STIBIL	GRAND EST
Sylvie	VIGNANELLI	GRAND EST
Bernard	BASSAGET	ILE DE FRANCE
Josiane	BASSAGET	ILE DE FRANCE
Cédric	BEAUJARD	ILE DE FRANCE
† Patrick	GUERIN	ILE DE FRANCE
Philippe	LABEAU	ILE DE FRANCE
André	RIVIERE	ILE DE FRANCE
Audrey	BRUNET	NOUVELLE AQUITAINE
Alice	CADET	NOUVELLE AQUITAINE
Kathalyn	CARON	NOUVELLE AQUITAINE
Sylvie	GAUTHIER	NOUVELLE AQUITAINE
Laurence	LOUBIERE	NOUVELLE AQUITAINE
Stéphane	SASSENHAGEN	NOUVELLE AQUITAINE

PRÉSENTATION DES RÉCIPIENDAIRES DE LA PLAQUETTE FÉDÉRALE

Daniel GADEYNE

Club de Union Halluinoise Gym

- Licencié depuis 1958 (encadrant, moniteur, entraîneur)
- Président en 1995

Comité Départemental du Nord

- Membre du Comité Directeur depuis 1984
- Président depuis 2016

Comité Régional Hauts de France

- Membre de la commission électorale depuis 2004

Yves GIGOUX

Ancien gymnaste de l'équipe de France

Club de La Gauloise de Mozac

- Entraîneur de 1978 à 1980

Club de l'Union Sportive de Chamalières

- Directeur technique de 1980 à 2006
- Président depuis 2006

Comité Départemental du Puy de Dôme

- Membre du Comité Directeur depuis 2006
- Vice-Président depuis 2016

Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes

- Membre du Comité Technique de 1980 à 1995
- Délégué technique de 1984 à 1992
- Membre du Comité Directeur de 2006 à 2017

Michel LONGUEPÉE

Gymnaste de 1947 à 1959 et de 1962 à 1966

Club de Cysaing

- Entraîneur de 1966 à 1973
- Vice-Président de 1966 à 1973

Club de La Madeleine

- Membre du Comité Directeur de 1976 à 1979
- Vice-Président de 1979 à 1994

Comité Départemental du Nord

- Vice-Président de 1984 à 1986
- Président de 1986 à 1996
- Membre du Bureau depuis 1984

Anne-Lise MONTEIL GIGOUX

Club de l'Union Sportive de Chamalières

- Entraîneur de 1976 à 2020
- Responsable technique AER depuis 2010

FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT